

---

MARRAKECH – Sessions matinales du GAC  
Dimanche 6 mars 2016 – 08h30 à 12h30 WET  
ICANN55 | Marrakech, Maroc

THOMAS SCHNEIDER: Nous sommes en train de faire un test, le test des cloches. C'est ce que nous allons utiliser demain pendant la réunion gouvernementale pour vous indiquer que vous avez utilisé votre temps. Donc on voit que ça fonctionne très bien, les cloches fonctionnent très bien.

Bonjour à tous, c'est toujours un très grand plaisir de travailler avec vous le dimanche matin. Je vous prie de bien vouloir prendre place. Comme je vous l'ai dit hier, je vois que vous vous asseyez, je vais essayer de vous reconnaître là où vous serez assis. Je pense que vous avez relu et relu la proposition finale, y compris les 33 000 emails de la liste de diffusion du CCWG, et j'espère que vous êtes à même de continuer la discussion par rapport à cette question si importante.

Comme nous l'avons dit hier, nous allons commencer par la recommandation 11, qui est basée sur l'exercice de simulation de crise 18. Pour commencer à nous échauffer, est-ce que les membres chargés de la coordination pourraient nous faire une

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

petite introduction de cette recommandation 11 ? Voir d'où elle vient, un peu nous expliquer cela ?

Si ce n'est pas possible, je vais demander à Tom de bien vouloir nous faire une introduction de recommandation. Comme vous le savez, il y a un long historique de discussions par rapport à cette recommandation, notamment au sein du GAC, à savoir comment l'avis du GAC est traité par le conseil d'administration. Merci beaucoup de vous être porté volontaire pour faire cette petite introduction.

TOM DALE :

Merci, Thomas, et bonjour à tous.

Je vais passer en revue, rapidement, ce qu'est cette proposition dans le rapport du CCWG. Cette recommandation concerne la façon dont le conseil d'administration traite l'avis du GAC. Bien sûr, des membres du GAC ont participé aux discussions du CCWG depuis un moment et bien sûr s'ils souhaitent apporter leur contribution à cette présentation, je les invite à le faire.

Ce qui est recommandé par le CCWG, comme vous le savez, il y a des discussions par rapport à ce qu'on avait appelé l'exercice de simulation numéro 18. Cet exercice de simulation a pour but d'analyser différents scénarios et dans ce cas, le groupe de travail est arrivé à la conclusion qu'il pourrait y avoir une espèce de contrôle d'un gouvernement dans certaines circonstances.

---

L'exercice de simulation avait été divisé en plusieurs étapes pour voir ce qui était possible et ce qui ne l'était pas, et une recommandation a été déterminée à partir de cet exercice de simulation de crise.

Donc la recommandation 11 concerne cet exercice de simulation et suggère qu'un changement devrait être introduit aux statuts de l'ICANN, et ce statut devrait inclure une disposition supplémentaire qui dirait, je cite : « Tout avis du GAC approuvé par consensus de ce dernier, c'est-à-dire que la prise de décision se ferait à l'unanimité, ne peut pas être objectée ou contestée, à moins qu'il y ait un vote de 60% au conseil d'administration.

Donc le rapport que le GAC examine en ce moment, recommande que, dans certains cas, c'est-à-dire dans le cas où l'avis du GAC est émis par consensus, on devrait alors inclure aux statuts de l'ICANN que ce type d'avis ne pourrait être rejeté par le conseil d'administration que par un vote d'un minimum de 60% de ses membres. Autrement, le fonctionnement serait celui qui est actuellement en place, où le conseil d'administration doit essayer d'exécuter l'avis du GAC en toute bonne foi et de la meilleure manière possible.

Le seuil pour rejeter l'avis du GAC est fixé à 60%. Le GAC avait proposé qu'il soit établi aux deux tiers, vous vous souviendrez que cela s'est passé à la réunion de Dublin. Maintenant, ce seuil

---

serait fixé à 60% au lieu des deux tiers. L'obligation du conseil d'administration de trouver une solution acceptable s'appliquerait uniquement à l'avis du GAC qui est donné par consensus, et ce consensus doit être défini par le rapport comme les décisions prises par accord général et en l'absence de toute objection formelle.

Voilà un peu un aperçu de ce que dit la proposition, cela est lié à ce que l'on appelle l'exclusion du GAC dont on a parlé hier, à savoir que le GAC pourrait être exclu de l'un des pouvoirs accordés à la communauté. Mais nous sommes en train de parler de la recommandation 11.

Je m'excuse d'avoir pris trop longtemps, c'était un aperçu de ce que cette recommandation 11 implique.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Merci beaucoup d'avoir aussi établi le lien avec la question de l'exclusion du GAC. Voilà, je pense que tout le monde est informé. Et maintenant, je vais vous demander votre point de vue par rapport à cette recommandation numéro 11. Qui souhaiterait commencer ? La France ?

FRANCE : Merci, Thomas. En tous cas, merci pour tout le travail effectué sur cette recommandation numéro 11 qui a fait couler beaucoup

---

d'encre, beaucoup de mails, parfois jusque très tard le soir, et merci d'avoir fait le lien avec la recommandation qui traite du *carve-out*.

Parce qu'en fait, pour comprendre le *minority statement* que soutient la France, il faut mettre ces deux recommandations, ces deux propositions en miroir. Je ne vais donc pas revenir sur le *carve-out* parce qu'on en a parlé hier.

Donc pour l'exercice de simulation de crise 18, pour comprendre pourquoi la France, avec d'autres états, s'est opposée dès le départ, et bien d'abord parce que cette disposition est arrivée en cours de jeu. C'est-à-dire que c'est une condition imposée au fur et à mesure de notre travail et n'a pas été une disposition mise sur la table dès le départ. Ce premier élément montre d'abord pourquoi la France a estimé que l'exercice de simulation de crise 18 avait pour conséquence potentielle, en fait, de paralyser le GAC. Puisque si toutes les décisions ne sont prises qu'au consensus, s'il est obligatoire, ça veut dire qu'en l'absence de consensus, il n'y a pas d'avis du GAC et que le conseil d'administration n'aura donc même pas à se poser la question de prendre l'avis du GAC en compte. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, je crois que la réticence du gouvernement français sur l'exercice de simulation de crise 18 réside aussi dans

---

le fait que cela donne l'impression qu'on impose au GAC, qui est un comité autonome, ses règles du jeu, comment il doit lui-même fonctionner. Donc c'est pour ça qu'à Dublin, je crois que nous étions arrivés à un point de compromis qui consistait à ce que le GAC définisse lui-même sa notion de consensus, ce qui paraît normal pour un comité autonome comme les autres, et que la majorité soit portée aux deux tiers. Cette proposition n'a pas été reprise telle quelle, d'où la cohérence de la France des ses positions, à savoir que l'exercice de simulation de crise 18 marginalise le GAC et marginalise donc l'ensemble des gouvernements dans les structures de l'ICANN.

Je n'irai pas plus dans le détail parce que je sais que le temps est compté ce matin, mais voilà pour rappeler pourquoi ce *minority statement* et pourquoi de nombreux états l'ont, semble-t-il, soutenu. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la France. Il y a l'Argentine, et ensuite la Commission Européenne.

ARGENTINE : Le Brésil veut prendre la parole après moi ? D'accord. Je pense qu'il y a d'autres membres qui souhaitent intervenir ? Non, très bien.

---

Merci beaucoup à notre chère collègue de la France, je pense que vous avez fait un résumé très exact de ce qui s'est passé.

L'Argentine a participé à ce processus et considère que l'objectif que nous devrions avoir change tout le temps. L'exercice de simulation de crise 18 crée des contraintes par rapport à la façon dont le GAC devrait établir ses décisions. Une partie du texte dans la proposition du CCWG ne pourrait jamais être changée malgré le fait que beaucoup d'entre nous, et non pas seulement moi-même, non seulement des membres du GAC mais aussi des membres d'autres parties de la communauté, donc malgré le fait que nous tous, nous ne voulions pas que les gouvernements soient limités dans la façon dont ils souhaitent établir leur vote et cela n'a jamais changé.

Cela était le cas à Dublin où nous sommes arrivés à une proposition de compromis, où nous avons dit que nous accepterions de travailler par consensus, si la définition de consensus était établie par le GAC lui-même. Cela n'a pas été suffisant.

Le nouveau texte qui a été présenté par notre secrétariat dit ce que doit être le consensus pour le GAC, et cela représente un pas en arrière par rapport à notre liberté de prise de décision. A Dublin, nous étions arrivés à un accord par rapport au fait que si l'avis du GAC était rejeté par le conseil d'administration, cela

---

devait se faire par un vote des deux tiers, et non pas par une majorité qualifiée comme c'est le cas aujourd'hui. Cela n'a pas été accepté et ce que l'on propose maintenant, c'est qu'un avis du GAC puisse être rejeté par 60% du conseil d'administration.

Ensuite, on a vu apparaître l'idée de l'exclusion du GAC, le *carve out*, quelque chose dont on n'avait jamais discuté avant, cela est vraiment très étrange, et c'est pour cela que ces déclarations de la minorité que nous avons présentées définissent ce que doit être le rôle des gouvernements dans un système multipartite. Nous devrions pouvoir agir sur un pied d'égalité par rapport aux autres parties prenantes, mais cela n'est pas le cas au sein de l'ICANN. Les gouvernements ne participent pas au conseil d'administration, les gouvernements ne font pas partie du NomCom, nous ne faisons pas partie du groupe qui décide qui dirigera l'ICANN.

Le conseil d'administration peut rejeter très facilement notre avis par majorité simple, cela n'est pas le cas pour les autres AC et SO dont les avis peuvent être rejetés avec un seuil de refus plus élevé.

Nous voulons que cela change.

Un autre élément que l'on voit dans ce processus, c'est que cet exercice de simulation de crise 18, la recommandation 11, sont des éléments majeurs de la proposition, mais cela n'a jamais été



---

établi comme condition préalable au départ des négociations. On dit que cela est important pour établir la sécurité, la résilience du DNS, pour soutenir le modèle multipartite, voilà les conditions qui ont été établies, entre autres, au départ. Mais tout d'un coup, nous avons maintenant une nouvelle condition pour la transition. Cela nous a surpris, parce que cela a été introduit en cours de route, et c'est pour cela que nous avons présenté notre déclaration de minorité.

Nous participons aux processus, mais si les règles changent tout le temps, le processus devient extrêmement compliqué. D'autres collègues dans cette salle ont exprimé leur soutien à notre déclaration de minorité. Nous avons eu très peu de temps pour recevoir le soutien de nos collègues, seulement 48 heures. Nous savons que vous devez consulter vos responsables, cela prend du temps. Si vous voulez soutenir cette déclaration de minorité, c'est le moment de le faire maintenant, haut et fort.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Argentine. J'ai la Commission Européenne sur ma liste, l'Iran et le Brésil.

COMMISSION EUROPEENNE : Merci beaucoup pour ces commentaires. Une précision par rapport à quelque chose que la France a dit. La France a dit que l'impact des changements proposés impliquerait que tous les

---

avis du GAC et toutes les propositions du GAC nécessitent un consensus, mais cela n'est pas tout à fait vrai. A mon avis, d'après ce que je peux voir, les statuts actuels restent tels quels avec une phrase supplémentaire qui dirait - la première partie des statuts dit que l'avis du GAC doit être dûment pris en compte, etc. Donc cela n'empêche pas le GAC de donner un avis sans consensus, cela veut dire que seulement un avis par consensus peut être rejeté. Voilà le changement.

Est-ce que j'ai bien compris ou bien est-ce que j'ai tort ? Voilà un peu l'interprétation juridique que j'en fais. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Megan.

Je ne crois pas que ce soit tout à fait correct. Tout avis peut être rejeté par le conseil administration, pas seulement ceux pris par consensus. Si un avis est rejeté avec un certain seuil, cela fait en sorte que le GAC doit entamer des négociations, mais tout avis du GAC peut être rejeté.

COMMISSION EUROPEENNE : C'est vrai, mais cela veut dire que l'avis du GAC qui n'a pas été pris par consensus peut aussi être adopté par le conseil d'administration.

---

IRAN : Je cède la parole au Brésil. « Iran » commence par « I » et « Brésil » commence par « b », donc par ordre alphabétique, ce serait au tour du Brésil.

THOMAS SCHNEIDER : Le Brésil, alors.

BRESIL : Merci beaucoup. L'Argentine, qui commence par un « a », a déjà parlé, alors peut-être que d'autres pays commençant par un « a » pourraient parler aussi. Très bien.

Je vais soutenir ce qui vient d'être dit par la France et par l'Argentine et j'aimerais ajouter quelques commentaires.

Tout d'abord, nous avons contesté la proposition initiale, car nous pensions que cela ne reflétait pas la réalité. Nous devons essayer de prévenir une situation où il peut y avoir une mainmise par rapport aux opérations de l'ICANN, c'est ce qui a été dit mais ce n'est pas tout à fait vrai. Les gouvernements ont une capacité consultative, cela veut dire que les gouvernements ne participent pas à la prise de décision. Ils peuvent être des observateurs mais ne participent pas à la prise de décision. Voilà la situation actuelle.

Dans la post-transition, les gouvernements auront toujours ce rôle consultatif. Tout ce dont on pourra discuter ici et tout ce qui

---

pourra être ajouté aux statuts ne changera pas cette situation dans laquelle les gouvernements ne participeront pas à la prise de décision dans la post-transition. Cette mainmise par les gouvernements n'est pas basée sur la réalité des faits, cette mainmise que l'on veut éviter.

Nous ne proposons pas une situation dans laquelle les gouvernements auront plein pouvoir de prendre des décisions. Nous n'aurons toujours pas de participation à la prise de décision, c'est ça la réalité. Dans tout ce que l'on pourra dire, il n'y a rien de nouveau.

Et il faut savoir que même, dès le départ, la façon dont cet exercice de simulation de crise 18 était très vexante pour les gouvernements parce qu'on faisait l'hypothèse que les gouvernements pouvaient se mettre d'accord en tant que majorité pour proposer des mesures pouvant avoir un impact sur les Droits de l'Homme, etc., et on devait prévenir cela.

Maintenant, on nous dit que les gouvernements ne méritent pas qu'on leur fasse confiance, et nous n'acceptons pas cette notion, nous pensons que dès le départ, cet exercice de simulation de crise n'était pas acceptable.

Deuxième élément, je pense qu'il y a la perception selon laquelle le GAC bénéficie d'un statut spécial au sein de l'ICANN. Le GAC a la capacité de donner son avis par rapport à toutes les questions

---

liées aux politiques publiques, car les gouvernements jouent un rôle dans ce domaine. Je ne crois pas que les gouvernements devraient donner un avis sur des questions qui ne sont pas liées aux politiques publiques, mais les gouvernements doivent intervenir pour tout ce qui a trait aux politiques publiques.

Nous pensons que la notion de multipartisme veut dire que tout le monde doit pouvoir exercer leurs responsabilités sur un pied d'égalité. Au cas où le conseil d'administration rejetterait l'avis du GAC, des processus doivent être mis en place pour essayer de trouver une situation acceptable. Cela a été déjà dit, cela s'applique uniquement au GAC, mais cela fait partie du cadre dans lequel nous fonctionnons, où le GAC, je le répète, ne participe pas à la prise de décision.

Finalement, quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, le GAC ne sera jamais présent à la prise de décision. Je dis cela sur la base de ce qui se passe dans les faits et c'est pour cela que je pense que cet exercice de simulation de crise n'était pas, dès le départ, basé sur la réalité.

Un autre commentaire qui concerne NETmundial. Nous avons organisé cette réunion il y a deux ans, en coordination avec le comité de direction du Brésil. Nous avons participé à la logistique, à l'organisation, mais mon gouvernement est aussi très fier d'y avoir participé, réunion de NETmundial qui nous a

---

permis de trouver de bonnes idées, de partager de bonnes idées, d'établir des approches par rapport à la gouvernance de l'Internet, d'établir une feuille de route qui reste, jusqu'à aujourd'hui, une référence dans les discussions en matière de gouvernance de l'Internet. Des enseignements que nous avons tirés de cette organisation, il y en a plusieurs. L'importance, par exemple, d'une modalité de travail multipartite. Par exemple, nous avons établi un comité multipartite pour établir les documents, pour superviser la réunion, et il a été très important pour nous de faire en sorte que chaque partie prenante puisse s'organiser de la manière la plus confortable. Donc à la fin de NETmundial, les participants ont pu tirer des enseignements, des conclusions, et cela nous donne un bon exemple de la façon dont on pourrait agir. C'est-à-dire ne pas essayer d'imposer des points de vue, mais essayer de faire en sorte que chacun puisse participer sur un pied d'égalité.

La France et l'Argentine l'ont dit déjà, nous sommes opposés à l'exercice de simulation de crise 18. A Dublin, nous avons fait un effort pour essayer de trouver une solution de compromis, nous avons passé des heures et des heures à négocier pour arriver à un compromis, dans lequel nous avons accepté la notion de travail par consensus, mais il y avait donc une proposition faite par le GAC. A savoir que le GAC devait définir ce qu'est le

---

consensus et ensuite, que le seuil de rejet du conseil d'administration de l'avis du GAC serait établi aux deux tiers.

En faisant cela, nous acceptons d'être traités de la même façon que les autres parties prenantes. Le consensus, au sein de la GNSO ou dans d'autres AC et SO, et ce type de consensus, ce serait absurde d'essayer de prendre des décisions à l'unanimité en l'absence de toute objection formelle. Je crois que la décision, le compromis auquel nous étions arrivés à Dublin est très important, malheureusement nous voyons que cette proposition de compromis du GAC n'a pas été acceptée par d'autres parties prenantes. Nous avons vu, avec beaucoup de déception, que cette solution de compromis n'a pas été prise en compte et cela va à l'encontre de l'approche multipartite. Si nous acceptons cela, d'autres groupes, d'autres parties prenantes pourraient établir nos règles de fonctionnement, et pour moi-même et ma délégation, cela n'est pas acceptable.

La solution qu'on nous propose - et je suis d'accord avec la Communauté Européenne sur le fait que le GAC n'est pas obligé de donner son avis par consensus à chaque fois, cela est clair - mais c'est là où l'avis a été atteint par consensus que le conseil d'administration ne peut le rejeter qu'avec 60% de ses membres. Cela pourrait mettre en place des mécanismes au cas où le conseil d'administration décide de ne pas suivre l'avis du GAC donc nous sommes d'accord avec ce qui a été dit par

---

l'Argentine, par la France car cela pourrait conduire à une paralysie du GAC.

Nous avons essayé de travailler par rapport à cela, parfois nous avons pu atteindre un consensus pour établir certaines règles, mais parfois il y a des sujets qui sont plus controversés et à ce moment-là une décision par consensus ne peut pas être adoptée et c'est aux gouvernements de décider de quelle manière des décisions et comment ces décisions seront transmises de manière légitime et de manière représentative. On ne doit pas nous imposer la façon dont nous devons prendre nos décisions, tout comme nous n'essayons pas d'imposer aux autres une façon de travailler et de prendre leurs décisions. Ce serait absurde pour eux de prendre en considération une façon de prendre des décisions qui n'est pas la leur.

Voilà donc notre point de vue par rapport à cet exercice de simulation numéro 18, nous ne pouvons pas l'accepter. Nous pensons que cela comporte des aspects qui ne peuvent pas être acceptés. Il y a d'autres conditions qui ont été ajoutées comme celle de l'exclusion du GAC, à savoir l'exclusion du GAC de certains pouvoirs qui sont donnés à la communauté. Cela va à l'encontre de notre tentative d'essayer de participer sur un pied d'égalité à ce processus multipartite.



---

Voilà la situation où nous nous trouvons : si le GAC donne son avis et qu'il va au conseil d'administration, si cet avis n'est pas par consensus il peut être rejeté. Si c'est par consensus, le GAC est obligé d'atteindre un seuil de 60% pour le rejeter et cela peut donner lieu à des mécanismes de consultation. Mais si le conseil d'administration accepte l'avis du GAC, il peut être contesté par la communauté et alors le GAC ne peut pas participer aux différentes étapes qui se mettent en place. Je pense que c'est comme dans un procès judiciaire, et nous pensons que cela n'est pas correct, cela n'a pas de sens. Pour toutes ces raisons, je réaffirme la position de ma délégation, à savoir que nous ne pouvons pas accepter l'exercice de simulation de crise 18 et nous ne pouvons pas accepter non plus le *carve out*, l'exclusion du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Brésil. Je crois que la Chine voulait aussi prendre la parole, est-ce correct ?

INTERVENANT NON IDENTIFIE : Oui. Je crois que c'est le Japon.

THOMAS SCHEIDER : C'est le Japon qui a demandé la parole, excusez-moi. Vous avez la parole, monsieur le représentant du Japon

JAPON :

Merci beaucoup, monsieur le Président. Nous voudrions, en premier lieu, exprimer notre reconnaissance à Thomas, je suis Yoichi Kanda, du Japon. Les co-présidents du CCWG étaient ici parmi nous hier, et nous savons qu'ils ont fait de gros efforts pour obtenir le soutien du GAC et de toutes les parties prenantes pour pouvoir présenter des recommandations finales faisant l'objet de discussions.

Quant à l'état de l'avis du GAC, nous devrions signaler que le GAC impose des obligations spéciales au conseil d'administration pour trouver une solution acceptable des deux points de vue, d'après le point de vue du public. Si nous établissons une comparaison avec d'autres comités, c'est ce que nous imaginons, le GAC peut éviter ce conflit en entamant une négociation à l'avance. Alors ce n'est que dans des cas exceptionnels, lorsque le conseil d'administration n'accepte pas l'avis du GAC, si l'avis du GAC n'est pas accepté ou respecté par le conseil d'administration ou d'autres communautés.

Voilà donc l'état des avis du GAC que nous devons prendre en considération. Suivant la recommandation finale, lorsqu'il y a un rejet venant du conseil d'administration, il faut établir les critères ayant fondé ce rejet, si c'est entre la majorité simple et 60 % de rejet. Nous travaillons pour que le GAC puisse participer

---

en tant que comité dans les questions ayant trait à la communauté. Il me semble que cette question de l'exclusion, le *carve out*, doit être limitée à des cas très spécifiques. Le rapport final semble montrer une proposition qui maintient le statut quo. Nous devons parvenir à un équilibre dans les résultats de nos discussions au sein du CCWG. Je vous remercie de votre attention.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Japon. Il y avait quelqu'un d'autre, là au fond de la salle, qui avait demandé la parole. C'est le Rwanda ? Madame, là, au fond à droite, le Gabon. Voilà.

GABON : Bonjour à tous. Merci de me donner la possibilité de m'exprimer ici. Le Gabon félicite, avant tout, tout le travail fait par tous les collègues pour la préservation du rôle du GAC. Le Gabon a eu l'occasion de participer aux discussions à ce sujet, au mois de juillet, mais n'a pas eu l'occasion de participer au débat à la réunion de l'ICANN de Dublin, donc nous intervenons ce jour après avoir pris connaissance de tout le travail fait entre temps, notamment en tenant compte des brillantes interventions de ce jour de nos collègues de la France, de l'Argentine, du Brésil, et d'autres, que nous soutenons, et nous soutenons également la déclaration de la minorité.

---

Nous pensons que le GAC représente les gouvernements qui sont responsables des politiques publiques. A cet effet, même si le GAC n'intervient pas directement à la prise des décisions, si les avis du GAC sont correctement pris en compte, le GAC peut permettre aux gouvernements de remplir leur mission de politiques publiques. Donc nous proposons, comme les autres, qu'il serait souhaitable de maintenir le consensus de Dublin.

Nous savons que le temps est compté, mais je pense que nous devons nous battre pour que les avis du GAC soient pris en compte pour les raisons que j'ai énumérées. Merci pour votre attention.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. La Russie.

RUSSIE : Bonjour à tous. Je vais parler russe.

Quant à l'exercice de simulation de crise 18, il faut rappeler certains faits. Premièrement, nous devons nous rappeler les conditions imposées par le NTIA, nous avons accepté tout cela, même si nous n'étions pas d'accord sur le fait qu'il y avait certaines menaces concernant les organisations gouvernementales et intergouvernementales. Nous avons accepté ces conditions, donc nous ne comprenons pas pourquoi

---

l'exercice de simulation de crise est apparu aussi tard que cela dans ce processus.

Nous ne comprenons pas non plus pourquoi on estime qu'il y a des menaces. Ceci se rapporte à un aspect fondamental de la gouvernance de l'Internet, à savoir le rôle joué par les parties prenantes défini à un très haut niveau, comme par exemple le sommet du SMSI. Toutes ces fonctions, tous ces principes ont été définis et confirmés au mois de décembre de l'année dernière lors que s'est tenue la réunion de haut niveau lors de l'Assemblée Générale, où on a étudié les décisions du SMSI +10.

Nous voyons que l'on ne respecte pas, dans la structure de l'ICANN, les fondements de tout ce qui concerne les parties prenantes, et les gouvernements n'ont pas les mêmes possibilités, il y a des conditions supplémentaires qui limitent les possibilités des gouvernements de prendre des décisions. C'est quelque chose que nous n'acceptons pas. Nous ne voulons pas que l'ICANN, à la suite de ces réformes, devienne une organisation s'éloignant des principes fondamentaux qui ont été acceptés et définis à un très haut niveau. Ces principes concernent justement la gouvernance de l'Internet, nous voulons que l'on prête attention à la solution de compromis de Dublin et nous ne voulons pas que notre rôle soit mis de côté.

---

THOMAS SCHNEIDER :           Merci beaucoup, la Russie. Le Danemark.

DANEMARK :                       Merci, monsieur le Président. J'ai entendu les différentes réactions dans la salle depuis l'idée que des mesures ont été imposées jusqu'à cette idée concernant le processus de vote du GAC et même le fait de dire que le GAC est mis en marge des négociations. Ce n'est pas ce que l'on peut lire dans la proposition.

La modification des statuts et des recommandations ne concerne que le conseil d'administration. C'est une instruction sur la manière dont le conseil d'administration doit réagir face à notre avis. Cela ne se rapporte pas à la manière dont nous pourrions décider ou travailler pendant une séance de vote au sein du GAC à l'avenir. Ce n'est qu'une instruction au conseil d'administration sur la manière dont il peut réagir. D'après ce que j'ai pu comprendre, il me semble que c'est la Commission qui l'a dit aussi, le conseil d'administration doit tenir compte de tous les avis du GAC tel qu'il l'a fait jusqu'ici. De la même façon, s'il y a un avis par consensus tel que défini depuis de longues années, il y a une obligation spéciale encore incluse à ces définitions. Je ne vois donc pas pourquoi on pourrait avoir l'impression que le GAC est marginalisé.

---

Ce seuil minimum de 60% est un progrès du point de vue des gouvernements. Le Danemark a inclus la notion des deux tiers pendant la troisième série des négociations. Nous aurions préféré, bien sûr, les deux tiers, mais nous reconnaissons que nous sommes au sein d'une communauté où il faut conclure des accords pour pouvoir aller de l'avant. Nous ne sommes pas ici pour reculer. Nous ne sommes pas ici pour maintenir le statut quo et que rien ne se passe. Nous voudrions donc avancer et nous estimons que la communauté de l'ICANN devrait aussi pouvoir avancer.

C'est vraiment difficile pour nous de voir ou de comprendre pourquoi le GAC se sent marginalisé par cette question de seuil minimum. Le GAC pourra participer aux côtés de la communauté à un nouveau processus. S'il y a un conflit, nous pourrons aussi participer à ce processus-là, qu'il s'agisse d'un rôle de décideur pris par le GAC mais c'est une question qu'il faut définir plus tard, mais nous avons la possibilité, si le GAC veut le faire, de faire partie de ces négociations.

Par rapport à cette exclusion, le *carve out* en anglais, je crois que ce serait au GAC de décider de ne pas participer dans des cas comme ceux que nous avons évoqués. Je ne comprends pas bien, j'ai du mal à comprendre que l'avis du GAC présenté au conseil d'administration soit mise en œuvre de telle manière que le GAC soit obligé de faire partie d'un processus qui

---

dénierait au reste des communautés l'accès à un IRP. Si le conseil d'administration fait quelque chose d'incohérent par rapport à la déclaration, aux statuts et aux valeurs centrales de l'ICANN, pourquoi devrions-nous empêcher les autres parties d'avoir recours à un IRP ? L'IRP pourrait s'occuper de ce type de questions. Je trouve tout cela un peu bizarre et je crois qu'aucun gouvernement ne devrait empêcher qui que ce soit d'avoir recours aux instruments légaux ou aux possibilités de cette sorte.

Voilà notre position. Je veux dire clairement que nous sommes pour cette recommandation, ainsi que pour la recommandation 2 et toutes les autres. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Danemark. Maintenant, le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, monsieur le président et bonjour à tous.

Les positions ont déjà été présentées de façon très claire et complète par mes collègues du Japon et du Danemark, donc je ne veux pas trop m'étendre. Je voudrais donc simplement dire que ce processus a été vraiment problématique, contraignant, la possibilité de finaliser cette proposition. Toutes les parties prenantes ont dû céder quelque chose et négocier sur des



---

points. Donc ces 60% concernant le seuil que le conseil d'administration doit attendre pour rejeter l'avis par consensus est en pratique, d'après ce que je comprends, fait partie de la position ou concerne la position du conseil d'administration.

Il s'agirait d'un membre de moins que si nous avions pu maintenant le seuil des deux tiers que nous voulions. Comme le Danemark l'a dit, c'est un avantage par rapport à la situation actuelle de la majorité simple. Donc ceci se rapproche davantage de ce qu'est la position du GAC par rapport à l'augmentation de ce seuil minimum. Cela signifie que la position du GAC a été renforcée à cet égard, c'est-à-dire dans une situation de conflit avec l'avis du GAC présenté au conseil d'administration, il y a des indices de rejet de la part du conseil d'administration.

Comme je l'ai dit hier, nous ne voyons en quoi la capacité de participation du GAC serait restreinte ou éliminée dans le cadre du mécanisme d'habilitation et le Danemark a souligné cela aussi. Nous avons été à toutes les étapes, nous ne serons pas exclus, nous soutenons cette proposition telle qu'elle est. Bien sûr, nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions, mais le rôle du GAC n'a pas été minimisé ou diminué, il n'a pas été exclu des mécanismes du cadre d'habilitation. Merci.

---

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran.

IRAN : Merci, monsieur le président. Nous avons écouté attentivement nos chers collègues et nous ne voulons pas exprimer de désaccord avec eux, mais nous voulons clarifier la situation.

Comme beaucoup d'autres collègues, nous avons suivi de très près toutes les séances du CCWG en présence, dans des réunions virtuelles et par correspondance, ainsi qu'avec les outils de participation à distance. Nous avons répondu, dans l'immédiat, à toutes les questions soulevées. Nous sommes intéressés, comme d'autres de nos chers collègues du CCWG.

Quant à la recommandation 11, elle possède quatre éléments principaux et un élément secondaire.

Les éléments principaux sont l'exercice de simulation de crise 18, il y a ensuite la question de niveau minimum ou le seuil pour l'acceptation ou le rejet de l'avis du GAC par le conseil d'administration. Il y a ensuite l'avis du GAC et le fait de savoir si cet avis doit être accompagné de fondement. Quatrièmement, cet avis du GAC doit respecter ce qu'y est indiqué dans les statuts. Voilà les quatre éléments principaux.

Maintenant, l'élément secondaire, concernant la prise de décision, c'est là que nous voyons le *carve out* ou l'exclusion, et

---

je dis ce terme entre guillemets. Je vais expliquer pourquoi l'exercice de simulation de crise 18 a été présenté. Cela ne fait partie des conditions initiales de la NTIA mais c'est le résultat d'un autre point que nous verrons plus tard.

Voyons notre situation actuelle : l'avis du GAC sera examiné par le conseil d'administration. Si cet avis est rejeté, le conseil d'administration participera à une négociation avec le GAC, et dans le texte, on indique que le conseil d'administration essaiera de faire de son mieux pour parvenir à une solution satisfaisante. L'avis du GAC est basé, pour le moment, sur le principe 47 et cela concerne justement le consensus. On mentionne aussi le consensus des Nations Unies et du SMSI qui signifie un accord de tous sans présentation d'objection formelle.

Pendant le CCWG, on a dit que suivant les principes 52 et 53, si le GAC modifie le principe 47 et, au lieu de parler d'un avis par consensus, on passe à un avis à la majorité, il faut voir quels sont les résultats. Est-ce que le conseil d'administration est toujours obligé de participer avec le GAC à une négociation d'un avis à la majorité ?

C'est-à-dire que le conseil d'administration est l'arbitre entre plusieurs gouvernements. Supposons que 51% des membres du GAC sont pour un avis, que cet avis soit rejeté et que le conseil

---

d'administration puisse discuter avec ces 51% pour parvenir à des solutions satisfaisantes. Que faisons-nous des 49% du reste des membres du GAC ? Je ne fais que dire ce qui a été dit, ce n'est pas mon point de vue.

Cet exercice de simulation de crise est destiné à être appliqué si le GAC modifie le principe 47 et qu'il passe d'un avis par consensus à un avis à la majorité. Alors le conseil examinera cet avis et tout autre avis, mais il n'est pas obligé de négocier sur un avis qui ne serait pas basé sur le consensus. Voilà l'argument présenté.

Pourquoi cela est-il apparu ? Lorsqu'il y a eu l'annonce initiale de la NTIA, rien n'était clair par rapport à la responsabilité. Le 2 avril 2015, nous avons vu les procédures pour la prise de décision au sein de la communauté. Maintenant, nous avons déjà tout réglé parce que le gouvernement des Etats-Unis est responsable de cette supervision et il s'occuperait de ceci. Mais si cette supervision, ou toute autre chose liée à cela disparaissait, il faudrait s'occuper de voir qui s'en chargerait. La communauté a maintenant ce pouvoir de décision, nous devons être prudents. Il faudrait que les décisions soient soutenues par l'ensemble de la communauté, c'est pourquoi l'exercice de simulation de crise 18 apparaît. La seule chose que cet exercice indique, c'est que le conseil d'administration doit travailler sur un avis par consensus. Voilà sur quoi est basé l'exercice de

---

simulation de crise 18. Si nous sommes d'accord là-dessus ou pas, c'est autre chose.

Voyons maintenant un peu la question du seuil minimum. A l'heure actuelle, le seuil est fixé à la majorité simple. Il y a deux ans, le GAC a décidé de proposer une majorité aux deux tiers. Le conseil était d'accord, mais il a soumis au commentaire public et il n'y a pas eu d'accord.

Nous faisons partie de cette communauté, nous ne pouvons pas travailler seulement sur ce que nous souhaitons, nous devons travailler sur les souhaits et sur ce que toute la communauté souhaite faire, et la communauté n'a pas été d'accord.

Le CCWG, pendant la réunion de Dublin, a à nouveau inclus la proposition des deux tiers, mais la communauté s'y est opposée encore une fois.

Nous sommes une organisation démocratique inclusive. Si une partie de la communauté n'est pas d'accord, il faut que nous acceptions cela, que nous le comprenions et que nous cherchions d'autres solutions. Le dernier rapport du CCWG mentionnait deux options : la majorité simple ou la majorité aux deux tiers.

Si le GAC est d'accord avec la majorité simple, le GAC ne sera pas exclu, il n'y aura pas de *carve out*. Mais si le GAC veut aller au-delà de ces 50%, ce sera une autre situation. D'autres parties de

---

la communauté que je ne mentionnerai pas ici n'ont pas été d'accord. Il ne s'agit pas de dire que l'on est sur la bonne voie ou pas, il faut que nous soyons tous d'accord et il y a d'autres parties qui ne sont pas d'accord sur ce point.

La solution proposée a été celle de 60% au lieu des deux tiers, avec le vote d'un membre du conseil d'administration seulement.

Pendant ces dernières années de l'activité de l'ICANN, ce n'est qu'en 2008 et en 2011 que le conseil d'administration a rejeté l'avis du GAC, il n'y a eu que ces deux occasions. Le reste des avis a fait l'objet de débat, par exemple .AFRICA a obtenu cet accord ici à Marrakech et nous saluons Marrakech d'avoir été la ville où nous sommes parvenus au consensus. Voilà donc la question du seuil, de ce niveau minimum de 60%.

A l'heure actuelle, si le GAC n'est pas d'accord avec ces 60 % et qu'il veut la majorité, l'exclusion sera mise en œuvre. Nous devons donc pouvoir négocier sur cela ou compenser quelque chose, il faut voir si nous voulons 60 ou 66%, ou l'exclusion. Il faut voir un peu quelle est la situation, il faut voir quels sont les enjeux.

Nous ne sommes pas des décideurs, à l'heure actuelle. Nous ne désignons pas les membres du conseil d'administration, ni ceux du NomCom, ni dans les communautés. A l'heure actuelle, notre

---

avis est présenté sur la base d'une majorité simple mais nous avons la possibilité de faire partie de ce processus de prise de décision. Si nous ne voulons pas de cela, la situation changera.

Si nous voulons faire partie de ces prises de décision, nous devons, avec les autres communautés, nous devons travailler ensemble et nous devons aller au-delà de ce que fait le reste des communautés. Cela est fait pour parvenir à un équilibre parmi toutes les communautés. Nous devons travailler en collaboration, obtenir l'accord de toutes les communautés et parvenir à une solution.

A l'heure actuelle, cette possibilité d'être des décideurs nous est offerte, ce n'est pas une mauvaise possibilité, mais si l'avis du GAC était rejeté et que le conseil d'administration entrait dans cette négociation avec le GAC et que cette négociation donnait lieu à l'acceptation de l'avis, la communauté aurait la possibilité de soulever une objection.

Cela implique deux voies : soit on aura un IRP avec un seuil minimum et si l'on parvient à la révocation du conseil d'administration - à un seuil de quatre communautés et maintenant de trois sans le GAC - si le conseil d'administration agit à l'encontre des intérêts ou de ce que la communauté souhaite. Il y a une autre voie pour la révocation pour laquelle

---

on demande l'accord de quatre communautés même si le GAC est exclu.

Donc il est très peu probable que les quatre communautés se mettent d'accord pour révoquer le conseil d'administration si le GAC est exclue. En plus, comme Mark l'a dit, au sein du CCWG, le GAC a la possibilité de présenter des avis et des commentaires sur tous les processus, même dans des domaines dont il est exclu. On clarifie de cette façon cette situation dans laquelle nous n'aurions pas la possibilité de prendre une décision, nous pouvons nous faire entendre du reste des communautés.

Cela a été une excellente proposition de Mark au sein du CCWG, c'est-à-dire que le GAC pourra présenter son avis à toutes les étapes dans l'un des commentaires, on a mentionné que nous ne sommes pas sur un pied d'égalité. L'avis du GAC peut être présenté à tout moment après le déroulement de ce processus.

Alors nous pourrions ne pas tenir compte de ce que d'autres communautés ont fait, mais la différence c'est que notre avis n'est soumis à aucun filtre pour ainsi dire, avant de parvenir au conseil d'administration. Dans les autres communautés, cela passe par la supervision, disons, du conseil juridique de l'ICANN. Ce n'est pas le cas du GAC. Le GAC est dans une position de privilège là.



---

Il faut donc parvenir à un équilibre, chercher une compensation et voir si nos points de vue sont pris en considération par les autres. Mais il faut aussi que nous tenions compte de leurs points de vue. Nous faisons partie d'une seule famille, celle de l'ICANN et nous ne pouvons pas dire que nous voulons ceci et que eux veulent quelque chose d'autre. Il faut travailler ensemble, travailler sur une voie neutre. Par exemple, nous au sein du GAC, nous suivons la majorité, il y a des pour et des contres, nous ne pouvons pas tout avoir et les autres non plus. Il faut trouver un équilibre entre toutes les positions, parfois on donne quelque chose, parfois on obtient quelque chose en échange, on ne gagne pas toujours, on ne perd pas toujours.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran. Maintenant, le Canada.

CANADA : Merci, monsieur le Président et merci à nos collègues pour leurs commentaires sur cette proposition si importante.

Je crois que, de façon générale, nous devons nous rappeler de l'objectif global, à savoir le remplacement du rôle des fonctions de supervision IANA des Etats-Unis et je crois que nous y sommes parvenus.

---

En même temps, le processus a été un processus d'inclusion. Il y a eu des modifications bien sûr, mais c'est le résultat de négociations où les parties parviennent à une solution intermédiaire. Mais du point de vue du résultat global, je pense que cela améliore la position du GAC à l'avenir parce que nous allons pouvoir présenter notre avis avec le nouveau mécanisme d'habilitation de la communauté, c'est un point très novateur pour remplacer le rôle de supervision des Etats-Unis.

Par rapport à l'exercice de simulation de crise 18, comme cela a été signalé, on applique que l'obligation du conseil d'administration. Cela n'empêche pas le GAC d'avoir sa propre définition du consensus. Nous avons été cohérents à Dublin et dans le communiqué de Dublin où nous présentons plusieurs considérations importantes pour les différents membres.

Le Canada accorde une grande importance à l'avis par consensus présenté au conseil d'administration. Pourquoi? Parce que cela nous permet d'avoir une action clairement définie qui nous permet de travailler avec le conseil d'administration. Autrement, le conseil d'administration pourrait négocier avec les gouvernements qui sont souverains. Le conseil d'administration a tenu compte de l'avis du GAC et agit en le suivant.

---

A l'avenir, on aura un seuil plus élevé pour le rejet de l'avis du GAC et je pense que c'est un progrès significatif. Le GAC pourra aussi participer au mécanisme d'habilitation de la communauté et je pense qu'il sera plus actif dans le processus d'élaboration de politiques qui se déroule au sein de l'ICANN.

C'est pour toutes ces raisons que le Canada apporte son soutien à l'exercice de simulation de crise et à la proposition dans son ensemble. Nous espérons pouvoir continuer.

ARGENTINE :

Merci. Je voudrais répondre à quelques commentaires, de notre cher collègue du Danemark en particulier, et je pense que cela avait aussi le soutien du Royaume-Uni.

Nous estimons que le nouveau texte proposé pour les statuts impose des limites à la manière dont le GAC prend ses décisions. Le texte dit : « L'avis du comité consultatif gouvernemental sur des questions de politiques publiques devra être pris en compte s'il est adopté par consensus ». Et cela définit le consensus comme la pratique de l'adoption de décision par un accord général et sans objection formelle.

Si l'on définit ici, une modification dans la manière de définir le consensus, ou peut-être dans la manière dont une partie prenante indépendante parvient à une décision, il me semble

---

que cela ne tient pas compte de notre manière de voir les choses et cela limite aussi les processus de décision du GAC.

Je voudrais aussi répondre à mon collègue de l'Iran. Vous avez mentionné très correctement que cette possibilité de rejet de l'avis du GAC aux deux tiers correspond à la communauté. Qu'est-ce que cela signifie, le terme communauté ? C'est un millier de PME qui travaillent en Argentine sur l'Internet ? Qu'est-ce que la communauté ? Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir un point de vue différent ? Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Argentine. Maintenant, Singapour.

SINGAPOUR : Merci, monsieur le Président. Je parlerai très brièvement.

Je voudrais d'abord remercier les collègues qui ont participé à tout ce processus parce qu'il s'agit d'un terme très important.

A Singapour, nous apportons notre soutien à cette déclaration de la minorité, mais nous comprenons qu'il faut parvenir à un compromis puisque nous faisons partie d'une communauté plus large.

La condition de l'exclusion du GAC est toujours un problème qu'il faut résoudre, Nous ne comprenons pas encore très bien

---

quel est cet ensemble de questions et quel est le lien avec ce seuil de 60%.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. L'Indonésie.

INDONESIE : Merci, Tom. Quant à ce que j'ai mentionné hier, je crois que nous sommes nombreux à ne pas être d'accord avec la proposition du CCWG, mais comme notre collègue de l'Iran l'a dit, il faut que nous voyions comment nous pouvons faire avancer le rapport entre le GAC et le conseil d'administration.

Deuxièmement, je voudrais mentionner comment le GAC peut parvenir à un accord et comment il peut émettre un avis. Jusqu'ici, nous respectons les propositions. L'avis du GAC présenté au conseil d'administration est fait sous une forme très détaillée avec l'inclusion des fondements. La prochaine étape consiste à voir comment le GAC peut faire cela. La plupart d'entre nous faisons partie du conseil de l'UIT ou dans une de ses conférence plénipotentiaire, ou dans d'autres organes.

Comment pouvons-nous donc présenter cet avis dans la réunion du conseil de l'UIT ou dans d'autres réunions? Nous avons beaucoup de groupes de travail pour voir quelles sont les raisons pour une décision. Nous avons des experts, il y a des

---

réunions satellites, etc. Ce qui est important ou utile maintenant, c'est que le GAC puisse établir ce consensus avec des arguments solides pour pouvoir apporter notre soutien à l'avis présenté au conseil d'administration.

Lorsque ce sera le cas, nous pourrions toujours discuter avec le conseil d'administration du bienfondé de notre avis et voir si c'est accepté. Et si le conseil d'administration n'est pas d'accord là-dessus, il doit nous donner les raisons de ce rejet.

Comme Kavouss l'a dit, dans l'historique des discussions entre le GAC et le conseil d'administration, il n'y a eu que de rares occasions où l'avis du GAC a été rejeté. Dans toutes les autres occasions, nous avons pu trouver des solutions, l'un des exemples concerne .AFRICA.

Nous devons donc nous centrer sur la manière dont le GAC peut travailler pour présenter son avis tel que cela est mentionné dans la proposition faite au conseil d'administration de l'ICANN.

PAKISTAN :

Merci, Thomas. Je suis le représentant du Pakistan. Je tiens à remercier les efforts faits par le groupe de travail du GAC et par le CCWG qui ont travaillé sur la responsabilité de l'ICANN.

Nous pensons que le rôle du GAC est très important pour l'ICANN, car c'est le lien entre les différents pays qui jouent un

---

rôle important dans la communication et la coordination des communications à travers le monde. En tant que composante du modèle multipartite, comme c'est le cas dans d'autres forums internationaux, le rôle du GAC et des gouvernements est très important car ils représentent des citoyens et des communautés. La responsabilité de la reddition des comptes de l'ICANN est également très importante. Et il est important que l'on puisse travailler avec les autres parties prenantes afin de renforcer cette reddition de comptes.

Le Pakistan participe aux efforts mis en œuvre dans ce sens. Nous proposons que le rôle des gouvernements puissent être respecté afin que nous puissions faire des recommandations en matière de politiques publiques qui puissent impacter nos pays. Je propose que l'ICANN et la proposition du CCWG préservent le rôle des gouvernements dans la situation actuelle. Cette participation des gouvernements est très importante.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. J'ai la Norvège, l'Allemagne, le Brésil, la Suède. Est-ce qu'il me manque quelqu'un ? Commission Européenne, Espagne, Irlande. Très bien.

J'ai sept interventions en cinq minutes, voilà. Je vais commencer par l'Allemagne.

---

ALLEMAGNE :

Merci, je vais faire de mon mieux pour être bref.

Pour ce qui est de l'exercice de simulation de crise 18, l'Allemagne a présenté sa position à plusieurs reprises. Nous avons soulevé une idée, à savoir que nous ne croyons pas que cet exercice soit nécessaire, mais d'autre part nous croyons que cela confirme le statut quo qui existe déjà.

Après avoir écouté les discussions aujourd'hui, il faut se souvenir que nous sommes dans une situation dans laquelle nous avons un compromis sur la table. Il faut savoir quelles sont les conclusions que nous pouvons tirer à partir du document que nous avons sous les yeux sur la table.

Pour l'Allemagne, il y a deux éléments. D'un côté, le rôle du GAC et sa participation à la prise de décision de l'ICANN qui ne sont pas limités dans le nouveau modèle. Notre rôle reste aussi important qu'il l'était. A mon avis, cela est une question très importante, et l'Allemagne pourrait donc accepter ce compromis.

BRESIL :

Merci, monsieur le Président et merci à tous les collègues qui nous ont fait part de leur point de vue. C'est important et c'est intéressant d'entendre tous les points de vue.



---

J'aimerais faire quelques remarques pour préciser les positions des uns et des autres dans cette discussion.

Tout d'abord, nous soutenons la transition, nous voulons que cette transition puisse avoir lieu. Nous avons participé à ce processus dès le départ et nous voulons que cela puisse avoir lieu. Nous sommes à l'aise avec cette approche multipartite ascendante, nous sommes d'accord sur le fait que les gouvernements doivent avoir un rôle consultatif, bien entendu. Nous aimons travailler dans un environnement multipartite, nous l'avons fait même avant le consensus du SMSI.

Nous travaillons donc dans un environnement multipartite et nous savons que nous devons arriver à des compromis. Nous le savons, nous sommes d'accord avec cela, nous savons ce que cela implique de travailler dans un environnement multipartite, nous savons que nous devons accepter de renoncer à certains éléments que nous voulons inclure et nous sommes ouverts aux compromis. A Dublin, nous avons fait un effort et nous sommes arrivés à une solution de compromis, ce qui a démontré notre volonté d'arriver à une solution.

Cependant, je pense que le compromis a des limites. Quelles sont ses limites? Dans un environnement multipartite, les gouvernements peuvent s'assurer que les mécanismes que nous allons accepter vont nous permettre de remplir notre rôle. C'est

---

un aspect important de ce modèle multipartite et c'est à nous de nous poser la question de savoir si les règles que l'on nous propose nous permettent, permettent aux gouvernements d'exercer pleinement leurs responsabilités dans le cadre du rôle consultatif qui leur revient.

Notre opinion, c'est que nous pensons que la proposition que nous avons sous les yeux représente une limitation au rôle que les gouvernements peuvent jouer. Je pense, contrairement à ce qu'a dit notre collègue de l'Allemagne, que le rôle du GAC est limité à partir de ces propositions, car tout avis peut déclencher des procédures de consultation.

Je pense que Kavouss a parlé de la définition de consensus. Bien sûr, nous ne défendons pas l'idée d'avoir des avis à la majorité et nous ne voulons pas que le conseil d'administration se retrouve en situation de devoir exercer une fonction d'arbitre entre les différents gouvernements. Bien au contraire, nous pensons que le consensus est un dû est c'est une priorité. Mon pays a essayé de travailler pour atteindre ce consensus dans le cadre de l'ICANN, mais aussi dans le SMSI +10 par exemple, nous essayons toujours de dégager des consensus.

Nous ne sommes pas en faveur de chercher une règle de majorité, mais je pense que cette idée de consensus doit nous permettre d'éviter qu'un pays ou un groupe de pays puissent

---

bloquer un avis. Donc nous voulons que le seuil soit le plus haut possible pour l'avis du GAC. Consensus dans le cadre du GAC, parce que le consensus au sein du GAC n'est pas pareil que le consensus dans d'autres organisations ou dans d'autres groupes. Consensus, donc, dans le contexte du GAC. Nous préconisons, donc, un seuil élevé, et nous voyons que même les Etats-Unis ont décidé pour éviter toute situation où un pays ou un groupe de pays pourraient bloquer des discussions. Je pense que c'est là une question sur laquelle nous devons nous pencher.

J'ai entendu dire par le Japon que la participation du GAC aux mécanismes d'habilitation de la communauté, le GAC n'en a pas parlé en profondeur, ça m'intéresserait d'entendre la position d'autres pays par rapport à cette possibilité du GAC de participer donc aux mécanismes d'habilitation de la communauté. Ce serait important pour nous de voir quels sont les points de vue par rapport à cette possibilité. Ça pourrait nous donner une certaine marge de manœuvre si nous pouvons nous mettre d'accord sur la façon dont le GAC pourrait participer à ces mécanismes d'habilitation de la communauté.

Mais il nous faut être clair, nous n'avons pas beaucoup de temps, il nous faut prendre des décisions. La question du *carve out*, de l'exclusion du GAC, n'a pas été débattue en profondeur. Finalement, contrairement à ce qui se passe actuellement, nous

---

participons en toute bonne foi et nous faisons des efforts pour essayer d'arriver à une solution. On ne nous a jamais demandé, en tant que pays, de donner notre opinion sur les règles qui nous régissent.

Ce sera différent dans l'ICANN post-transition où les pays être amenés à adhérer à certaines règles. Je pense qu'on serait en train d'établir un précédent où les pays seraient amenés à participer à un exercice qui serait différent des pratiques actuelles. Nous devons nous assurer que nous n'acceptons pas une situation où on serait en train d'établir un mauvais précédent. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Brésil. Nous avons cinq personnes sur la liste. Voulez-vous continuer afin de finir la question de l'exercice de simulation de crise 11 et prendre la pause café ensuite ?

Je pense que vous souhaitez en finir avec la liste d'intervenants, mais sachant que vous êtes entre nous et la pause café.

La Norvège.

NORVEGE : Merci. On va faire un commentaire très bref. Nous avons entendu le point de vue de nos collègues et nous nous rendons compte qu'il s'agit d'un compromis, donc nous devons prendre

---

une décision de compromis par rapport au rapport que nous avons sous les yeux.

Nous avons un commentaire qui fait référence à ce qui a été dit hier par rapport au *carve out*, l'exclusion du GAC. La question du *carve out*, de l'exclusion du GAC se pose, nous ne pensons pas que ce *carve out* soit nécessaire et qu'il soit nécessaire pour promouvoir un avis solide du GAC.

Nous devons être très prudents par rapport à ce que nous disons car si nous faisons nos recommandations clairement, que le conseil d'administration en tient compte et que le conseil d'administration agit en fonction de ce que le GAC a établi, à ce moment-là nous serions en train de participer à la prise de décision, ce qui pourrait avoir des implications à un autre niveau. Lorsque le conseil d'administration prend des décisions sur la base de l'avis du GAC.

C'est une question à laquelle nous devons réfléchir, à nous de prendre une décision de compromis, mais voilà ce que nous voulions dire par rapport à cette question du *carve out*.

THOMAS SCHNEIDER : La Suède.

SUEDE : Bonjour à tous.

---

Pour ce qui est de la proposition telle qu'elle existe aujourd'hui, le GAC n'a jamais demandé à ce qu'il y ait un exercice de simulation 18, ce sont les autres groupes qui l'on demandé. et nous ne pouvons pas ignorer cela.

La proposition, bien sûr, ne représente pas tout ce que l'on souhaitait, et le processus pour en arriver là a été difficile. Tout cela est exprimé dans une déclaration de la minorité et c'est une bonne chose, car la déclaration de la minorité fera partie de la proposition.

En ce qui concerne la proposition elle-même, l'Iran a fait des commentaires très pertinents et je remercie l'Iran de l'avoir fait. Nous avons écouté le Canada, l'Allemagne, la Norvège. Nous voulons dire que nous soutenons la proposition et la recommandation numéro 11. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Suède. Commission Européenne.

COMMISSION EUROPEENNE : Je suis déjà petite, donc je vais essayer d'être brève aussi dans mes commentaires.

J'aimerais faire un commentaire par rapport à ce qui a été dit. Nous comprenons très bien les inquiétudes exprimées par les uns et les autres, mais je pense que c'est l'Iran ou d'autres pays

---

qui ont dit que d'autres membres de la communauté sont également inquiets par rapport à l'influence croissante du GAC, au rôle croissant du GAC dans l'ICANN post-transition. Je pense qu'il serait important pour nous d'en tenir compte lorsque nous regardons le tableau complet.

J'aimerais parler du résultat, des conclusions du SMSI. Je me demande si le secrétariat pourrait nous faire parvenir, une fois de plus, ce document pour que l'on puisse revoir les paragraphes 55 à 58 sur la gouvernance de l'Internet, car cela nous donne un contexte intéressant dans lequel situer cette discussion.

Très bien, merci beaucoup, je pense que j'étais la dernière sur la liste.

THOMAS SCHNEIDER : Non. J'ai l'Espagne, l'Iran et l'Egypte, puis la liste est fermée. Et la Suisse. Oui, l'Irlande, pardon, je vous avais perdu sur ma liste.

Donc, la Suisse, je vous prie d'être bref, ensuite l'Irlande. La Turquie, très bien, le dernier alors. Je vous prie d'être brefs. L'Espagne, l'Iran. D'accord.

Espagne, Iran, Turquie et Suède.

---

ESPAGNE :

Je vais parler en espagnol, je vais essayer d'être bref.

Comme vous le savez, l'Espagne a participé de manière très active au CCWG. Je ne vais pas rentrer dans les détails pour ne pas répéter ce qui a été dit par notre cher collègue Kavouss.

Le processus a été très long, très complexe, très difficile, a impliqué un énorme travail. Nous aimerions dire que la proposition finale peut ne pas paraître parfaite. Bien entendu, cela ne répond pas complètement à ce que le GAC a exprimé dans son communiqué de Dublin et inclut des positions que nous pouvons ne pas aimer. Mais il faut savoir qu'il s'agit d'un document de compromis, que c'est un document qui a été négocié par toutes les parties prenantes et nous espérons que eux aussi l'accepteront car ils en débattent aujourd'hui, au cours de cette semaine.

Ce document est un ensemble équilibré de propositions qui permettraient au gouvernement de continuer à participer activement à l'élaboration de politiques publiques au sein de l'ICANN et à protéger l'intérêt public en tant que membre de plein droit de cette communauté habilitée par le biais de notre propres méthodes de travail et procédures.

Je pense que nous devons évaluer d'autres aspects positifs de la proposition, comme c'est le cas de la régulation de l'IRP, le renforcement des mécanismes de contrôle de l'ICANN, et nous



---

avons aussi la piste de travail 2 où nous allons renforcer ou approfondir la question de la diversité de la juridiction.

Bref, nous ne devons pas perdre de vue le fait que l'objectif final est d'éviter la supervision de l'ICANN par un seul gouvernement. Nous devons essayer de mettre en place un modèle multipartite pour cette supervision, et nous espérons que le GAC puisse être conscient de l'enjeu que cela représente et qu'il puisse approuver la proposition finale du CCWG afin que la transition puisse avoir lieu. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Espagne. L'Irlande.

IRLANDE : Merci, Thomas. Je veux dire que nous soutenons la façon dont le GAC donne son avis actuellement, nous ne voyons pas la proposition comme une contrainte imposée au GAC mais comme une instruction sur la façon dont le conseil d'administration doit traiter l'avis du GAC.

Nous voyons d'un bon œil le changement du seuil de rejet pour le refus par le conseil d'administration et c'est pour cela que nous soutenons la recommandation, car nous pensons que cela promeut le modèle multipartite et le renforce.

---

THOMAS SCHNEIDER : L’Egypte.

EGYPTE : Merci. Merci à tous les collègues pour ces points de vue exprimés.

J’aimerais partager l’idée suivante: tout d’abord, je veux souligner l’importance du rôle vital que joueront les gouvernements dans l’IANA post-transition, car ce sont les gouvernements qui peuvent apporter la perspective des différentes communautés en matière de politique publique. Il faut donc ne pas limiter l’importance du travail du GAC afin que les pays puissent être écoutés, renforcer le poids de l’avis du GAC et renforcer la mise en œuvre de l’avis du GAC.

En même temps, il faut essayer de préserver l’autonomie du GAC pour prendre ses propres décisions. En tant que principe général, je veux souligner l’importance de ne pas exclure ou diminuer le rôle des différents groupes de parties prenantes.

L’ICANN doit rester une organisation inclusive où toutes les parties prenantes sont invitées à participer. Nous travaillons dans un environnement multipartite où toutes les parties prenantes doivent travailler sur un pied d’égalité pour partager leurs points de vue et leurs intérêts. Pour que ce modèle soit préservé, les parties prenantes doivent respecter les différentes méthodes de travail et les différents intérêts des uns et des

---

autres, et tenter de trouver un moyen d’aller de l’avant. Dans ce nouveau modèle, nous devons lui permettre d’évoluer.

Pour conclure, la proposition générale n’est pas parfaite, malgré la bonne volonté et l’ouverture d’esprit. Je ne pense pas que les petits détails doivent nous distraire de l’enjeu majeur que représente cette transition vers la communauté multipartite, et je pense que nous devons faire preuve de souplesse pour permettre à ce modèle d’évoluer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. L’Egypte.

SUISSE: Je vais être très bref parce que Manal, pour l’Egypte, et le représentant de l’Espagne ont couvert les idées que je voulais exprimer.

Tout d’abord, je pense qu’il faut avoir une vision d’ensemble, regarder, prendre en compte les efforts qui ont été faits. Il y a des éléments avec lesquels nous pouvons ne pas être d’accord. Je pense que cette discussion a été très productive. Il faut écouter les points de vue des uns et des autres, et maintenant il faut regarder en direction de l’avenir.

Il y a beaucoup d’éléments dans cette proposition à mettre en œuvre et il faut faire preuve de flexibilité. Par exemple, pour ce

---

qui est de la façon dont le GAC doit peaufiner ses principes opérationnels afin de gérer les objections que nous pourrions voir apparaître et éviter toute situation où un seul pays peut objecter ou contester une décision pendant une période indéfinie.

Nous devons donc nous focaliser sur ce type de questions, voir quelles sont les possibilités à notre portée et voir qu'il s'agit des aspects problématiques d'un des douze recommandations. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. La Turquie.

TURQUIE : Je suis le dernier, je serai très bref.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par les collègues qui m'ont précédé et qui ont soutenu la proposition. Je tiens uniquement à dire que la Turquie soutien la proposition et l'exercice de simulation numéro 18.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Nous allons maintenant passer à la pause café.

Nous nous retrouvons ici à 10 :45.

---

Une personne demande la parole, au fond. Vous avez quelques secondes.

ITALIE :

Merci, monsieur le Président. L'Italie a participé assez activement au CCWG et nous réaffirmons que les gouvernements ont une responsabilité vis-à-vis de la protection de l'intérêt public, les politiques en matière d'intérêt public et les politiques au niveau national.

Nous nous faisons l'écho de ce qui a été dit par notre collègue de l'Espagne et nous pensons que la proposition est un bon compromis, même si ce n'est pas optimal.

L'Italie est engagé pour le succès de cette réforme et espère que le GAC va soutenir la proposition. L'Italie souhaite réaffirmer l'importance du rôle du GAC pour la préservation ou la défense des questions de politiques publiques.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci à l'Italie.

Nous nous retrouverons donc à 10 :45.

Je devrai partir à 11 :45, j'ai une réunion avec le Ministre du Maroc pour préparer la réunion de haut niveau. On n'avait pas d'autre créneau pour nous réunion, donc les vice-présidents

---

présideront ce qui restera de la réunion de la matinée. Je vous rejoindrai à l'heure du déjeuner.

Nous nous retrouvons à 10 :45. Merci.

**[Pause café]**

---

THOMAS SCHNEIDER : Je vous remercie de bien vouloir vous installer à vos places, nous allons reprendre le travail.

Tom va nous annoncer quelque chose à propos de la séance de débat d’hier, nous n’avons pas pu parvenir à une décision lors de la réunion avec le CCWG.

TOM DALE : Vous vous rappelez fort probablement qu’hier, on a fait savoir au GAC, par rapport à son ordre du jour, qu’une partie de l’ordre du jour qui est libre, ce qui est assez inhabituel.

A l’origine, ce créneau était destiné à la réunion du GAC avec la ccNSO, mardi entre 11 :00 et midi.

La proposition faite est la suivante : le groupe de travail sur les droits de l’homme et le droit international pourrait se réunir sur ce créneau, horaire de mardi, pour pouvoir libérer l’horaire du déjeuner de certains membres du GAC qui travaillent sur cette initiative.

Le groupe de travail salue cette proposition et la présidence du GAC aussi, alors à moins qu’il y ait des remarques de la part du GAC, c’est ce que nous ferons pendant ce créneau horaire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Si vous êtes d’accord...

---

Bien, je ne vois qu'il n'y a pas d'objection. Nous allons consacrer ce créneau horaire à l'activité qui vient d'être proposée. Merci.

Nous allons donc reprendre le thème abordé avant notre pause café.

Il est évident qu'il y a différents degrés de mécontentement, pour ainsi dire, par rapport à la proposition telle qu'elle est présentée. Ceci est clair.

Il y a aussi une déclaration de la minorité du CCWG, pas nécessairement du GAC qui a présenté ses inquiétudes publiquement pour que cela soit enregistré. Cela a été communiqué à toutes les organisations ayant fait partie de ce groupe.

Nous devons donc nous rappeler les interventions qui ont eu lieu avant la pause café, pendant lesquelles on a parlé de la possibilité d'avoir une vue d'ensemble du processus et d'évaluer les parties sur lesquelles nous sommes tous d'accord pour pouvoir améliorer la situation actuelle en ce qui concerne la responsabilité de l'ICANN et l'habilitation de la communauté.

Il faut ensuite comparer tout cela, par rapport aux éléments sur lesquels nous ne sommes pas tout à fait d'accord. Nous devrions essayer de voir comment nous devrions parvenir à un consensus pour soutenir la proposition telle qu'elle est avec les points pour et les points contre.



---

Je crois que pour de nombreuses raisons, ce serait le meilleur résultat auquel on pourrait aspirer. Bien sûr, c'est quelque chose à quoi il faut réfléchir sur la base des débats de ce matin. Nous allons traiter ce thème jusqu'à 12:30. Je quitterai la salle à 11:30 et les vice-présidents s'occuperont de poursuivre les délibérations avec vous. Nous allons aborder ce thème mardi aussi.

Si nous parvenons à un consensus et que nous pouvons rédiger un texte à envoyer aujourd'hui au CCWG, cela sera un signe clair pour faire comprendre que nous acceptons la proposition telle quelle, mais que nous continuons à débattre de certains éléments de la proposition et que nous nous occupons de voir cela comme les seules modifications à apporter à la proposition.

Ce serait un encouragement pour ceux qui n'ont pas encore accepté la proposition telle quelle et sans changements supplémentaires. Il faut bien voir quels sont les débats en parallèle dans les autres salles où sont réunis les représentants au cours de cette réunion.

Nous avons parlé des recommandations 1 et 2, de la recommandation 11, il y en a d'autres qui ne suscitent pas de conflits. Le moment est donc venu de commencer à évaluer l'ensemble du rapport pour voir si nous pouvons, en tant que

---

GAC, si nous pouvons donc nous mettre d'accord pour apporter notre soutien à cet ensemble de recommandations.

IRAN :

Merci, monsieur le Président. Nous vous sommes vraiment reconnaissants d'avoir mentionné le fait que d'autres groupes se penchent sur cette question. Le plus tôt sera le mieux pour présenter notre position, autrement nous allons suivre ce que les autres font.

Il y a certaines tendances qui nous font penser que ces questions ne devraient pas apparaître telles qu'elles apparaissent dans le rapport. C'est ce qui arrive dans les autres groupes. Si nous ne pouvons parvenir à un résultat très rapidement, nous devrions au moins suivre la tendance générale.

Deuxièmement, on parle des normes de l'UIT et des Nations Unies. Depuis 1945, aux Nations Unies, et depuis 1865 au sein de l'UIT, nous avons du succès à l'égard du consensus. Bien sûr, il n'y a pas de bonheur absolu, mais il ne faudrait pas non plus considérer que le malheur est absolu. Et c'est là que nous en sommes.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :      Merci, l'Iran. La Hongrie.

HONGRIE :

Merci, Thomas. Pour faire suite à ce que monsieur Arasteh a dit. Mais je voudrais en premier lieu féliciter tous les membres du groupe de travail intercommunautaire. Je suis tout à fait d'accord, en ce sens que les négociations multilatérales sont vraiment difficiles. Il y a quelque chose d'encore plus difficile, c'est l'approche multipartite, avec laquelle j'ai une certaine expérience. Nous devrions nous rappeler que l'ICANN est une entité multipartite, mais il s'agit aussi d'une société de droit privé.

Le SMSI +10 a été mentionné tout à l'heure et aussi que le document final de New-York présenté en décembre 2015 qui se rapporte à l'agenda de Tunis, ainsi que les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, qui ne relèvent pas du technique ni des opérations quotidiennes.

Pour le GAC, on a dit que nous n'avions pas de membres élus au sein du conseil d'administration et que nous ne participerions pas non plus aux activités du NomCom. Je crois que c'est là la bonne façon de travailler, autrement nous serions en contradiction avec l'agenda de Tunis.

Je me sens aussi un peu inquiet par rapport au rôle du GAC, en ce qui concerne la révocation des membres du conseil

---

d'administration ou de la participation du GAC dans la révocation de l'ensemble du conseil. Nous en sommes arrivés aux limites de ce que l'agenda de Tunis dit.

Donc par rapport à ce que monsieur le Président a dit, la proposition n'est pas parfaite, mais nous savons tous que ce qui est parfait s'oppose à ce qui est peut être bon ou correct, ou pourrait aller à l'encontre de ce qui serait bon.

Comme l'Egypte l'a dit lors de son intervention, il faut que nous essayions d'être constructifs et il faut ensuite que nous nous occupions de peaufiner les détails.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Hongrie. La Norvège.

NORVEGE : Merci, monsieur le Président. Merci d'avoir bien voulu nous expliquer ce sur quoi nous devrions faire des commentaires.

Comme vous le savez, nous avons présenté les problèmes. Nous ne sommes pas d'accord sur l'exercice de simulation de crise 18. Nous ne le soutenons pas.

Nous sommes d'accord aussi avec le commentaire du Brésil, en ce sens que nous n'aimons pas nous voir imposer des conditions au GAC en tant que comité.

---

Cependant, comme vous l'avez dit pendant votre introduction, cette proposition, en tant qu'ensemble, présente des points positifs et des points négatifs. Et nous sommes disposés à l'accepter comme un ensemble et comme une solution intermédiaire de compromis.

Comme la Hongrie l'a dit, ce n'est pas une proposition parfaite et elle suscite des inquiétudes parmi nous, il y a des points que nous voudrions pouvoir modifier, mais nous sommes disposés à soutenir cette proposition en ce sens que le GAC est l'une des organisations qui a fait partie de ce groupe de travail intercommunautaire.

THOMAS SCHNEIDER : Le Brésil, puis le Canada.

BRESIL : Merci, monsieur le Président. Il me semble que le travail dans cet environnement est une expérience unique et intéressante. Nous avons entendu bon nombre de délégations dire qu'elles ont des réticences importantes par rapport à certains aspects de la proposition. D'autres ont dit qu'elles soutiendraient la proposition avec enthousiasme ou avec certaines réserves. Nous avons aussi appelé tout le monde à soutenir cette proposition, proposition à laquelle certains ne veulent pas apporter leur soutien.

---

Je ne pense pas que cela reflète clairement les débats qui ont eu lieu parmi nous. J'ai entendu ce qu'a dit notre collègue, monsieur Kavouss Arasteh. Ma carrière diplomatique dure déjà depuis trois décennies, j'ai travaillé aux Nations Unies et je ne me rappelle pas avoir vu que les gouvernements travaillent toujours par consensus. Je me rappelle le cas des droits de l'homme et c'est l'exception pour laquelle tout est décidé au moyen du consensus. Je crois que ce n'est pas juste de dire que depuis 1945, on décide de tout par consensus aux Nations Unies. Excusez-moi de le dire.

Il me semble donc que devant les différentes opinions, ma délégation a expliqué sa proposition. Je ne peux pas parler pour d'autres gouvernements, mais dans notre cas, ma délégation n'est pas disposé à accorder son soutien à un consensus de soutien de la proposition. Parce que certains éléments sont vraiment très important et vont à l'encontre des prérequis de base sur nos actions.

Je crois que cela est un mauvais précédent et je pense que ce que nous faisons en ce moment est quelque chose de novateur et d'unique. C'est la première fois que nous sommes appelés à travailler dans un ensemble multipartite pour collaborer à la rédaction de certaines dispositions qui seront contraignantes pour tous.

---

Bien sûr, nous sommes d'accord pour parvenir à une solution de compromis, mais nous estimons qu'il y a des limites à tout cela. Certaines propositions sont allées au delà de ces limites. Je veux dire clairement que je parle de la déclaration de la minorité. Je crois que ma délégation ne peut pas apporter son soutien à une décision par consensus, cela irait à l'encontre du message de NETmundial, du SMSI +10, et cela s'opposerait au principe de pleine participation des multiples parties prenantes pour jouer leur rôle et assumer leurs responsabilités pleinement.

Nous respectons les positions des autres pays mais il n'est pas juste qu'une seule partie de l'équation mette de côté ses convictions pour parvenir à un consensus. Ce n'est pas la façon de travailler des gouvernements, et ce n'est pas, en tout cas, définitivement, la manière dont mon gouvernement se sent à l'aise pour agir et nous ne pensons que nous risquons de faire dérailler le processus. Nous estimons peut apporter son soutien à la proposition et qu'elle progressera parce que c'est le souhaite de la plupart de la communauté, y compris de bon nombre de gouvernements. Ce sont les règles du jeu dans un environnement multipartite, mais il me semble que nous exagérons un peu si vous demandez à une partie qui a d'importantes réserves par rapport à une proposition de les oublier.

---

Nous n'avons pas de consensus ni pour le rejet ni pour l'acceptation, voilà notre position. La transition et le processus continueront et ensuite, nous verrons quelles seront les mesures que nous adopterons plus tard.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Brésil. Bien sûr, chaque pays souverain a le droit de décider de sa propre position, il faut que ce soit clairement établi.

Je crois que nous aurons trois réponses possibles. En premier lieu, il va falloir soutenir de façon formelle la proposition tout en faisant référence à la déclaration de la minorité, et nous pouvons ensuite dire que nous ne sommes pas contre la possibilité de faire avancer cette proposition. C'est ce que nous avons fait l'année dernière, en juin, pour le rapport du CWG, ce qui est un niveau de reconnaissance différent. Une troisième position serait la suivante, même si nous n'atteignons pas le consensus sur une position, cela est bien différent de ne pas s'opposer.

Je crois que chacun de nous devrait réfléchir aux conséquences que pourraient avoir chacune des ces trois positions pour le travail du GAC à l'avenir ou sur la manière dont le GAC est perçu par le reste de la communauté. Ceci devrait aussi faire partie de l'évaluation du meilleur résultat possible par rapport à la



---

position du GAC en tant qu'organisation membre de ce groupe, dans cette réunion.

Mais bien sûr, chaque gouvernement souverain a le droit d'adopter sa propre position.

CANADA :

Merci, monsieur le Président. Merci pour vos commentaires qui sont très utiles.

Je voudrais maintenant m'adresser à ceux qui sont satisfaits et insatisfaits. Le Canada s'inquiète de certains points concernant le rôle de décideur du GAC dans le mécanisme d'habilitation de la communauté. Le GAC a un rôle de conseil à présenter au conseil d'administration qui est très important. Nous sommes désireux de parvenir à une solution de compromis par rapport au mécanisme d'habilitation de la communauté, mais le GAC doit voir comment il va participer.

Pour nous, il s'agit d'un ensemble de mesures assez équilibré. Il y a des aspects positifs, le mécanisme d'habilitation de la communauté remplace la supervision des Etats-Unis et cela est très positif pour la communauté. Il y aussi cette augmentation du seuil à 60%, ce qui est aussi important. Pour nous, la proposition préserve le modèle multipartite de l'ICANN, ainsi que le rôle du GAC au sein de l'ICANN pour présenter son avis sur les politiques publiques. La transition du rôle de supervision des

---

fonctions de l'IANA est une occasion vraiment importante pour la mondialisation des organisations techniques de l'Internet. Il faut que nous saisissons cette occasion, c'est le moment. Faisons-le, faisons-le au sein du GAC. Le Canada apporte son soutien complet à cette proposition.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Canada. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, monsieur le Président. Premièrement, je veux apporter notre soutien à la position de notre collègue du Canada.

Quant aux options que vous nous avez proposées, ainsi que vos explications, monsieur le Président, sur les réponses possibles que nous pouvons formuler, je crois que nous désirerions prendre la position numéro 1, un soutien incluant la déclaration de la minorité comme notre collègue de la Suède nous l'a rappelé plus tôt.

Je voudrais aussi faire allusion à un point que notre collègue de l'Egypte a très bien présenté et qui se rapporte aux prochaines étapes, ce que le Brésil a aussi souligné, de façon à ce que nous puissions aussi anticiper ce qui va venir. Je veux rappeler aux collègues ici présents que l'étape de mise en œuvre approche et que les organisations membres doivent présenter leur

---

contribution pendant la mise en œuvre. C'est là que je vois la possibilité de peaufiner les détails, ce qui inclut la participation dans le cadre de ce mécanisme d'habilitation et sur la façon d'exercer notre rôle consultatif.

Je répète la position du Royaume-Uni, en ce sens que nous partageons la position du Canada, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas apporter notre soutien à la participation de prise de décision dans les unités constituantes, nous ne pourrions pas participer à des systèmes de votes. Mais nous voulons nous assurer que notre rôle consultatif est clairement établi. A cet égard, notre collègue du Brésil a soulevé une question très valable, en ce sens qu'il faudrait savoir comment ce rôle serait défini.

Moi, dans les débats du CCWG, j'ai fait une suggestion préalable sur la manière dont on prendrait ce rôle en considération, à quel point il serait clair, ce qu'il en est de l'avis du GAC, quelle serait la réponse de la communauté, comment le GAC recevrait les réponses de la communauté. Tout ceci doit être clairement présenté, avec précision, de façon prévisible et transparente. Nous devons travailler sur ce processus d'amélioration des détails avec la communauté.

Nous serions donc d'accord avec une déclaration qui apporterait son soutien à cette étape, ainsi qu'à l'étape de mise

---

en œuvre en notre qualité d'organisation membre du CCWG. Il est fondamental que nous conservions cette priorité pour la mise en œuvre de la piste de travail 1.

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran.

IRAN : Merci, monsieur le Président.

J'ai parlé d'une règle majeure et c'était quelque chose qui s'appliquait à l'UIT où on a pris énormément de décisions par consensus. Tout le monde était pareillement content et pareillement mécontent.

Sur les trois propositions que vous avez faites, il y en a une qui est plus directe. Si j'ai bien compris, la proposition présentée par l'ambassadeur du Brésil est la suivante : Nous soutenons toutes les recommandations à l'exception de la recommandation numéro 11. En ce qui concerne la recommandation numéro 11, nous exprimons le fait que nous n'avons pas d'objections à ce que cette recommandation, avec la question du *carve out*, soit présentée ou envoyée à la NTIA. Cela veut dire que pour la recommandation 11, nous ne la soutenons pas mais nous ne nous y opposons pas.

---

L'autre façon de faire serait de soutenir l'ensemble de la proposition, mais c'est très difficile de dire que nous n'avons pas de consensus, ce n'est pas un signal positif vis-à-vis du monde extérieur. Nous avons discuté pendant des années du fait que nous voulons avoir un rôle et nous nous voyons attribuer un pouvoir, donc je pense qu'on a le choix soit de soutenir toute la proposition – c'est une proposition directe et un signal positif – ou bien soutenir toutes les recommandations à l'exception de la recommandation numéro et ajouter une phrase que, pour cette recommandation numéro 11 et pour le *carve out*, le GAC n'a pas d'objection à ce que cette recommandation soit présentée à la NTIA.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, l'Iran, et merci d'avoir proposé cette possibilité. J'ai l'impression que ce serait assez difficile, je préférerais que l'on puisse arriver à un texte consensuel où on pourrait indiquer les inquiétudes des uns et des autres. Ce sera difficile mais merci de votre contribution. Nous vous en sommes reconnaissants.

J'ai ensuite le Japon.

---

JAPON : Merci beaucoup. En ce qui concerne les résultats de la négociation du CCWG, nous avons rejoint ces discussions au sein du CCWG, et l'esprit a toujours été d'arriver à un consensus.

Nous soutenons ce que l'intervenant précédent a dit, comme le Royaume-Uni, nous aurons le temps de discuter des aspects concernant la mise en œuvre pendant la piste de travail numéro 2. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : La France.

FRANCE : Oui, Thomas, merci de me donner la parole. Concernant les trois options que tu as présentées, la France est clairement pour la troisième option depuis le début, à savoir qu'il n'y a pas de consensus sur ces questions. Et pour être encore plus claire, si le GAC – en tout cas, la France s'opposerait d'une manière assez formelle à ce que l'on dise qu'il y a un consensus. Voilà, pour être claire sur notre position.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la France. La Thaïlande.

---

THAÏLANDE :

Merci, monsieur le Président. La Thaïlande se fait l'écho de ce qui a été dit par les autres pays pour remercier ceux qui ont travaillé sur cette proposition. Nous, nous soutenons la deuxième proposition avec la déclaration de la minorité. Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut avoir une vision d'ensemble pour essayer de trouver un équilibre des pouvoirs et de contrôle pour chaque communauté dans ce modèle multipartite.

Cependant, au sein de la communauté, il se peut qu'il y ait des changements nécessaires dans les procédures opérationnelles pour pouvoir mettre cette transition en place. Nous aurons la possibilité d'en parler pendant cette semaine ou bien pendant l'étape de la mise en œuvre. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, la Thaïlande. Le Pérou.

PEROU :

Je vais parler en espagnol, si vous le permettez.

Le Pérou souhaite exprimer son soutien au contenu de la déclaration de la minorité, bien sûr aussi avec ce qui a été dit par le représentant du Brésil. Pour le Pérou, cette situation est tout à fait inacceptable. Je ne peux pas soutenir une décision comme celle que l'on veut prendre. En ce qui nous concerne, il

---

n’y aura pas de consensus. Je ne suis pas d’accord avec les points de vue qui ont été partagés, je dis cela avec le plus respect.

En ce qui concerne la façon dont ces décisions renforce l’environnement multipartite, je vois les choses à l’envers, et malheureusement, je ne pense pas que ce soit le moment de rentrer dans le détail, mais je pense que les conséquences se verront à très court terme. J’espère que tous ceux qui ont soutenu ces changements que nous constatons, j’espère qu’ils pourront se souvenir qu’ils en ont fait partie parce que cela aura des conséquences extrêmement négatives.

Il est important que le communiqué final puisse refléter les considérations de cette déclaration de la minorité, ce n’est pas qu’un seul pays, c’est un groupe de pays et chacun de ces pays représente des milliers d’habitants, des milliers de citoyens.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, le Pérou. Le Brésil.

BRESIL : Merci, monsieur le président. Tout d’abord, je tiens à vous remercier pour votre proposition de commencer à préparer une version préliminaire, je pense pourtant que c’est un peu prématuré. Nous devons avoir davantage de discussions au sein



---

du GAC pour voir comment refléter les différents points de vue dans ce document. Donc je pense, avec le plus grand respect, que c'est un peu prématuré de commencer à trouver une formulation.

La réalité, c'est qu'il n'y a pas de consensus. Le GAC n'a pas une position unifiée par rapport à cette question. Tout ce que l'on pourra dégager comme consensus au delà de cela serait artificiel et je ne pense pas que cela représente une défaillance de la part des gouvernements. Nous avons fait partie de cet exercice, nous avons accepté les règles du jeu, mais cela n'implique pas que nous soyons tenus d'accepter toutes les règles établies. Chaque pays a le droit d'avoir son avis.

Dans les relations internationales, il y a plusieurs situations dans lesquelles il peut ne pas y avoir de consensus. Nous sommes un pays qui recherche le consensus, mais ce n'est pas toujours possible de dégager ce consensus et cela ne représente pas une défaillance de la part des gouvernements. Peut-être que si monsieur Arasteh était présent dans toutes ces situations où on a pu trouver un consensus, mais certaines de ces questions sont apparues à la dernière minute et nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour discuter en profondeur de certains aspects ajoutés au dernier moment à cette proposition. La question du *carve out*, de l'exclusion du GAC, a été incorporée il y a peu. Nous n'avons pas eu le temps d'en parler en

---

profondeur, nous n'avons pas eu le temps d'en discuter. Il y a différentes opinions.

Ce qu'on demande aux gouvernements n'est pas banal, on nous demande d'approuver un ensemble de mesures qui concernent des questions vraiment très complexes. Certaines de ces questions ont des implications qui ne sont pas tout à fait claires pour le groupe.

Je remercie le Royaume-Uni ou le Canada d'avoir exprimé leur soutien, c'est important pour nous de savoir où nous en sommes par rapport à ces questions puisqu'on nous demande de prendre une décision sur un ensemble de mesures pour lesquelles nous n'avons pas toutes les informations et le fait d'arriver à une solution de compromis uniquement pour dégager un consensus, cela n'est pas la bonne façon de faire.

Le compromis est quelque chose de positif si cela n'affecte pas les inquiétudes majeures que peuvent avoir les différents gouvernements, et dans ce contexte, je pense que la règle de base, c'est que les gouvernements doivent s'assurer qu'ils n'acceptent pas de mécanismes qui pourraient, à long terme, nuire à leurs capacités à participer pleinement à ces processus.

Est-ce que les mécanismes proposés pourraient avoir cet effet ? Pourraient-ils empêcher les gouvernements de participer pleinement à ces processus, y compris dans un rôle consultatif ?

---

Il y a différents points de vue sur cela et je pense que ce serait prématuré de dire qu'on a un consensus sur cela sans qu'il y ait une discussion en profondeur au niveau de tous les pays.

Nous sommes prêts à suivre ce que le France a proposé et nous serons prêts à rédiger un texte qui puisse refléter la réalité et les options proposées. Merci. Nous soutenons donc l'option numéro 3 qui reflète la réalité.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, le Brésil. Je pense que tout le monde sait que cette question n'est pas banale, bien sûr. L'Irlande.

IRLANDE : Nous avons des difficultés par rapport à certains aspects de la proposition du CCWG et nous croyons que les recommandations du rapport prévoient des mécanismes qui permettent d'avoir des recours. Nous avons exprimé nos inquiétudes par rapport au rôle décisionnel que pourrait avoir le GAC, mais surtout nous considérons que les pouvoirs communautaires peuvent remplacer positivement la fonction des Etats-Unis et c'est pour cela que nous soutenons l'ensemble de la proposition.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. J'ai les Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Merci. Je vais peut-être introduire une piste de réflexion qui pourrait être importante dans cet environnement multipartite.

Il est clair que nous avons différentes opinions, différents points de vue sur le contenu, mais j'aimerais séparer le signal que nous envoyons en tant que GAC, séparer cela de ce que les gouvernements pensent de la proposition en détails.

Donc il y a d'un côté le signal que nous envoyons au monde extérieur, nous en tant que Pays-Bas, nous pensons qu'il faut faire passer le message que cette proposition doit pouvoir aboutir. Ce serait très négatif si le GAC s'oppose ou s'il bloque la possibilité pour cette proposition d'être envoyée à la NTIA. Je pense qu'il y a donc d'un côté le signal que nous voulons faire passer, à savoir que si la proposition est bloquée par le GAC ou contestée par le GAC, ce serait un signal négatif.

Je pense qu'on devrait dire que le GAC n'objecte pas quant au fait que cette proposition puisse avancer et passer à l'étape suivante. En ce qui concerne le contenu de la proposition, il y a des détails sur lesquels nous pouvons donner notre avis, mais cette proposition fait partie d'un plan de transition.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, les Pays-Bas. L'Australie.

AUSTRALIE :

Merci, monsieur le Président. J'aimerais reconnaître ou saluer les efforts du groupe du CCWG, merci à tous ceux qui ont participé à ce travail car on sait que ça a été un travail très difficile.

L'Australie est tout à fait impliqué dans le travail multipartite. Comme les autres collègues l'ont déjà dit, nous considérons que la proposition permet au GAC de se retrouver dans une meilleure position que celle qu'il occupe aujourd'hui.

Nous pourrions donc accepter certaines parties de la proposition pour essayer d'arriver à une solution de compromis. Nous savons que la proposition n'est pas parfaite mais nous croyons que cela permet de renforcer la responsabilité de l'ICANN.

Le gouvernement australien soutient toutes les recommandations de la proposition et voudrait que le GAC envoie un signal positif.

THOMAS SCHNEIDER :

Nouvelle-Zélande.

---

NOUVELLE-ZELANDE : Je suis d'accord avec les propos de mon collègue des Pays-Bas, nous sommes inquiets quant au signal qu'on peut envoyer. Est-ce que le GAC serait contre le processus de transition ? Est-ce que nous ne soutenons pas le travail du CCWG auquel nous avons participé ?

Comme le Japon l'a dit, la proposition est un équilibre délicat, mais qui nous fait avancer. C'est un moment historique, il faudrait donc pouvoir participer à cette transition, permettre cette transition. Nous reconnaissons qu'il y a des inquiétudes soulevées par certains membres du GAC en ce qui concerne la participation aux mécanismes d'habilitation de la communauté et nous partageons certains de ces points de vue.

Je pense qu'il est juste de dire que le GAC pourra peut-être ne jamais se mettre d'accord par rapport à la proposition dans un ensemble, mais nous devons essayer de voir comment nous pouvons envoyer un signal positif à la communauté pour que la transition puisse aller de l'avant.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, la Nouvelle-Zélande.

Y-a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? L'Iran.

---

IRAN :

Merci, monsieur le Président. Il n'y a pas d'autre proposition. Nous devons envisager celles qui sont sous nos yeux de manière positive.

On a fait référence au *carve out*, la question de l'exclusion. Qu'est-ce que cela veut dire ? Peut-être qu'on ne comprend pas assez bien quelle est la signification et la portée de ce *carve out*. Dans le processus de renforcement de responsabilité et les résultats de ce processus que nous avons sous les yeux, toute partie ou toute communauté peut contester une décision du conseil d'administration en disant que cette décision ne répond pas ou ne satisfait pas aux dispositions des statuts. Tout le monde est d'accord avec cela ?

La question du *carve out*, de l'exclusion du GAC, veut dire que si la communauté conteste une décision du conseil d'administration liée à l'avis du GAC présenté par consensus, dans ce processus le GAC ne pourrait pas participer, parce qu'il fait partie du processus, parce que c'est son avis qui a été rejeté ou contesté. Certains disent qu'on ne peut pas être juge et partie, on est l'un ou l'autre, on ne peut pas être des deux côtés. Voilà ce que la communauté a dit.

Cependant, si votre situation venait à se produire, la communauté a le choix de soit mettre en place l'IRP en disant que la décision du GAC ne satisfait aux dispositions des statuts,

---

auquel cas cela serait traité par des panels et cela continuerait sous la forme d'un processus déterminé. Dans ce cas-là, le GAC n'est pas concerné ou ne participe pas à ce processus.

Une deuxième option serait que la communauté ne mette pas d'IRP en place et dans ce cas-là, les quatre communautés doivent être d'accord, elles doivent être d'accord pour révoquer le conseil d'administration.

Voilà ce que représente le carve out. Il n'y a rien de spécial à ça. Nous devrions bien comprendre que si l'avis du GAC est un avis pas consensus et que la communauté conteste cet avis, à ce moment-là le GAC ne peut pas être juge et partie, voilà.

Est-ce que d'autres communautés auront le même droit ? Cela dépendra de la façon dont leurs recommandations parviendront au conseil d'administration. Le GAC peut intervenir à tout moment, alors que d'autres peuvent avoir à suivre des processus déterminés avant d'arriver au conseil d'administration.

Donc il faut voir quelles sont les possibilités pour que la communauté demande à ce qu'un IRP soit mis en place d'un côté, si la communauté veut révoquer le conseil d'administration, à ce moment-là il faut que quatre communautés soient d'accord pour mettre en place ce pouvoir de la communauté.



---

Dans la deuxième partie, on ne perd rien. Dans la première partie, la question va à l'IRP et c'est à l'IRP de prendre une décision. Cela est différent de la communauté parce que des experts font partie de cet IRP, ce panel est constitué de manière diversifiée, c'est quelque chose de différent.

Il ne faut pas exagérer les conséquences négatives du *carve out*. Il s'agit d'un processus normal. Nous ne sommes ni pour ni contre, je suis en train d'expliquer la situation, en quoi consiste ce *carve out* : les gens disent que si le GAC est concerné, il ne doit pas être juge et partie. Voilà. Merci beaucoup.

GEMA CAMPILLOS : Le Paraguay.

PARAGUAY : Merci, madame la Vice-Présidente. Nous soutenons le point de vue de la France, du Brésil, de l'Argentine et du Pérou. Ça a été le cas aussi à Dublin en ce qui concerne l'exercice de simulation de crise 18. Merci.

GEMA CAMPILLOS : L'Argentine a demandé la parole.

---

ARGENTINE :

Merci, madame la Vice-Présidente. En ce qui concerne le *carve out*, merci de nous avoir expliqué en quoi cela consiste.

Je pense que ce qui est un peu confus à ce sujet, c'est que nous n'avons pas eu l'Occasion d'en discuter au sein du GAC et, c'est mon point de vue personnel, mais cela apparaît comme une réaction à notre changement des deux tiers à 60%, ce qui a été une surprise pour nous dans le processus.

Si vous suivez les listes de discussion, il est très difficile d'envisager les différents scénarios où cette exclusion pourrait être mise en place et quelles en seraient les conséquences.

En toute franchise, c'est la partie du *carve out* qui est un peu difficile à accepter pour certains pays parce que c'est quelque chose dont on n'a pas discuté en profondeur et il est donc difficile d'envisager quelles en seraient les conséquences. Merci beaucoup.

GEMA CAMPILLOS :

Nous avons une quarantaine de minutes avant la pause. Je vais essayer de résumer un peu les discussions qui ont eu lieu.

Thomas a proposé trois options. En premier lieu, soutenir la déclaration de la proposition. Deuxièmement, soutenir la déclaration accompagnée de la déclaration de la minorité. Et la troisième possibilité consisterait à ce que le GAC ne fasse pas de

---

déclaration en raison du manque de consensus par rapport à cette question, mais cela impliquerait que l'on enverrait ni signal d'opposition, ni signal d'approbation de ce processus.

On a bien compris que certains pays souhaiteraient discuter en profondeur la question du *carve out* avant de prendre une décision par rapport à quelle option accepter. Ils ont dit que si cette discussion n'était pas possible, ils seraient prêts à accepter la troisième possibilité.

Je pense que nous devrions tous être conscients, comme cela a été signalé par plusieurs membres du GAC, nous devrions être conscients du fait que c'est pour nous la possibilité de ratifier cette transition, ce transfert de la supervision du gouvernement des Etats-Unis à la communauté multipartite. Je pense que c'est une transition que les membres du GAC ont demandé à voir pendant plusieurs années. Il est vrai que nous pouvons ne pas être d'accord avec tous les éléments de la proposition, mais le moment est venu de prendre une décision. On nous demande de prendre une décision de compromis, un compromis implique qu'il se peut que tout le monde ne soit pas satisfait de la solution.

Nous pensons que l'option 2 pourrait capturer le sentiment général du GAC, à savoir nous soutenons la transition, mais en même temps, pour ce qui est du contenu de la proposition, nous

---

exprimons nos inquiétudes quant à certains éléments de la proposition.

Je prie instamment les membres du GAC de réfléchir à la possibilité d'approuver ou de choisir l'option numéro 2. S'ils ne sont pas en mesure de le faire, je demande aux membres du GAC de faire une autre proposition qui soit constructive et qui permette au processus de transition de poursuivre son chemin.

J'ai vu quelqu'un lever la main. Le Brésil ?

BRESIL :

Merci, madame la Vice-Présidente. Merci pour cette tentative que vous faites pour combler cette brèche entre les participants.

Comme vous l'avez dit, c'est assez prématuré cette idée d'aller vers la rédaction d'un document. Nous ne sommes pas aujourd'hui de prendre une décision aujourd'hui. La Présidence a indiqué que ce serait peut-être utile pour d'autres parties d'avoir des indications du GAC, mais nous ne sommes pas encore arrivés à la date d'échéance et nous ne sommes pas obligés de prendre une décision aujourd'hui.

D'autre part, à mon avis, avec toutes les opinions présentées, ce serait très approprié d'avoir plus longtemps pour disons, assimiler tout cela et en discuter, c'est la procédure normal pour les gouvernements pour résoudre ce type de questions.

---

Si nous travaillons dans un contexte purement intergouvernemental, et ce n'est pas le cas, face à un manque de consensus, ce que nous essayons de faire, c'est de débattre en nous tous et essayer de parvenir à une réaction sur laquelle nous serons tous d'accord. Bien sûr, quelque chose complique cela comme Peter Major l'a dit, c'est que nous travaillons dans un environnement multipartite. Il ne suffit donc pas que nous soyons d'accord sur certaines modifications à apporter au texte car il y a un autre niveau de complexité en lien avec le fait qu'il y a d'autres parties prenantes.

Nous voyons donc une proposition rigide qui ne changera pas en dépit de nos discussions ici. Je ne vois pas de modification possible de la proposition et on nous demande de prendre une décision à cet égard.

Par rapport aux trois options présentées par la Présidence, je crois que les trois ont obtenu un soutien donc il n'y a pas de consensus dans le groupe sur la façon dont nous devons nous exprimer. Il me semble que nous devons faire des consultations parmi nous à propos de ce texte parce que c'est un texte vraiment rigide qui ne semble pas pouvoir être modifié.

Ce n'est pas quelque chose d'habituel pour les gouvernements : on leur présente un document complet qui ne peut pas être modifié, c'est quelque chose qu'ils doivent pouvoir évaluer sur

---

la base de leurs intérêts. Rien ne nous oblige à prendre une décision de compromis, c'est chaque pays qui décidera s'il veut ou non une décision de compromis selon que les intérêts du pays en question sont affectés ou pas. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut nous imposer, une solution de compromis. N'acceptons pas, je vous prie, n'acceptons pas qu'on nous impose de règles extérieures au sein du GAC.

En ce qui concerne l'exclusion et la recommandation 11, je veux tirer quelque chose au clair. Nous ne voulons pas que les gouvernements jouent un rôle où ils seraient sur un plan supérieur au système, ou qu'ils aient la possibilité de poser un veto, ce que nous voulons c'est garantir aux gouvernements qu'ils disposeront de mécanismes appropriés pour pouvoir s'exprimer, participer à des processus de consultation, si c'est le cas, pour parvenir à une solution acceptable pour tous.

Lorsque nous avons l'occasion d'obtenir un avis par consensus ou qu'il y a un seuil de considération du conseil d'administration, quel que soit le cas, cette décision ne nous revient pas. Ce que nous devons faire, c'est voir si nous acceptons ceci ou non : nous acceptons de ne pas faire partie du processus de prise de décision.

Ce n'est pas que l'on conteste la prise de décision multipartite, ce que nous voulons c'est avoir une possibilité juste, juste en ce

---

sens que si l'on ne tient pas compte de notre point de vue nous pourrions participer de manière significative. Nous accepterons le résultat final parce que c'est ainsi que le modèle multipartite fonctionne. Ce que l'on nous refuse, c'est l'occasion d'avoir une étape de consultation et de pouvoir participer en ce qui concerne l'acceptation du conseil d'administration, ses décisions et les étapes suivantes.

La décision que nous avons à prendre est vraiment difficile et il revient à chacune des délégations d'évaluer cette décision. Je veux inviter tous les collègues à tenir compte de la déclaration de la minorité et de tout ce qui a été dit aujourd'hui, mais ne nous demandez pas, je vous prie, de prendre une décision en ce moment même. Nous n'avons aucune obligation de prendre une décision aujourd'hui.

Je vois par conte qu'il y a une certaine attente pour que cette décision soit prise mardi, mais si l'on tient compte des inquiétudes que ce processus suscite, il faudrait avoir suffisamment de temps pour débattre de cette question de façon approfondie pour mieux décider avec des informations précises et claires. Nous devons ensuite rendre compte de ce que nous avons fait devant nos présidents, nos gouvernements, nos ministres. Nous n'avons pas à rendre compte de ce que nous avons dit devant le conseil d'administration de l'ICANN, ni devant aucune autre partie prenante. Nous, en tant que

---

gouvernement, nous sommes responsables devant nos gouvernements, pas devant les autres parties prenantes. C'est important de nous engager en tant que partie prenante, mais nous devons participer en tant que gouvernement.

Bien sûr, sommes enthousiastes par rapport à cette approche multipartite et nous voulons continuer dans la prise de décision où l'on tiendra compte des inquiétudes et des besoins de tous, même si cela concerne une solution de compromis. C'est la règle du jeu du modèle multipartite. Bien sûr, mais je veux encore dire que nous ne sommes pas ici pour nous voir imposer des délais artificiellement. Merci.

GEMA CAMPILLOS :

Merci beaucoup, monsieur Fonseca. Avant de céder la parole au prochain représentant, je voudrais répondre à votre demande lorsque vous demandez qu'on ne vous oblige pas à prendre une décision aujourd'hui, c'est vrai, vous avez raison, nous avons le temps de faire, jusqu'à mercredi. Plusieurs séances seront consacrées à la discussion de ce thème, je vous prie de ne pas vous sentir à cela. Je n'ai peut-être pas choisi les meilleurs termes pour m'exprimer à cet égard.

Vous dites aussi que cette modification est rigide et n'admet pas de modification. Je crois que c'est le cas mais je préférerais que l'un des coprésidents du CCWG responsabilité nous le confirme.



---

J'ai vu Mathieu Weill et je voudrais lui demander de confirmer si cette proposition peut être modifiée ou non pour que nous sachions clairement dans quelle situation nous nous trouvons. Je ne sais pas si Thomas Rickert, Mathieu Weill ou Leon Sanchez sont ici présents dans la salle, nous leur demandons de nous confirmer cela.

Troisièmement, nous avons parlé du traitement de tout ce qui concerne l'exclusion ou le *carve out* en anglais. Vous avez dit qu'il faut qu'on ait l'occasion de faire participer le GAC aux étapes de prise de décision dans le mécanisme d'habilitation de la communauté. Il faut aussi voir comment le GAC peut participer de manière significative à ce processus. Même s'il a été mis à l'écart de cette étape du processus, comme le Royaume-Uni l'a signalé, nous pouvons toujours présenter nos avis et participer à ces activités. Ce n'est peut-être pas ce à quoi vous avez pensé, je vous serais très reconnaissante si, aujourd'hui ou peut-être plus tard lorsque vous y aurez réfléchi en profondeur, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir nous indiquer quelle serait une occasion appropriée à une participation significative du GAC dans ce processus.

---

MATHIEU WEILL : J'étais un tout petit peu – enfin on m'a pris à l'imprévu. J'ai cru comprendre que la première question concernait la possibilité d'apporter des modifications à la proposition.

GEMA CAMPILLOS : Oui, c'était la seule question pour vous.

MATHIEU WEILL : Cette question est très claire : c'est un rapport définitif tel que cela est établi dans notre charte. C'est une version préliminaire supplémentaire présentée aux organisations membres qui peuvent indiquer leur soutien ou l'absence de soutien aux différentes recommandations, mais il n'y a aucune possibilité de modifier en quoi que ce soit ce rapport. Les organisations membres ne peuvent pas apporter de modifications. J'espère qu'il n'y aura aucune ambiguïté, notre charte ne l'est pas en fait.

GEMA CAMPILLOS : Merci beaucoup, Mathieu, cela clarifie beaucoup les choses pour nous. Je continue et cède la parole à l'Iran.

IRAN : Merci beaucoup, madame la Vice-Présidente, nous sommes d'accord avec vous, ainsi qu'avec monsieur l'ambassadeur du Brésil, nous avons besoin de plus longtemps, ce n'est pas un

---

problème. Nous pourrions établir un groupe ad hoc parce que la réunion est longue et compliquée, c'est très difficile de simplifier les différentes suggestions.

Mais vous avez souligné ici quelle était la tendance générale, à savoir le soutien à toutes les recommandations sans conditions. La deuxième concerne le soutien à toutes les recommandations en faisant allusion aux opinions minoritaires. La troisième option consisterait à apporter notre soutien à toutes les recommandations à l'exception de la recommandation 11 pour laquelle il y aurait une déclaration séparée. L'option 4 consisterait à indiquer qu'il n'y a pas d'objection à la transmission de ce rapport tel qu'il est. La cinquième concerne l'absence de consensus sur le tout. Je crois que ce sont les seules options dont nous disposons, il ne me semble pas qu'il y en ait d'autres. Il se peut que nous ayons d'un groupe ad hoc pour voir si nous pouvons trouver le moyen le plus approprié de continuer à avancer et apporter une liste d'options plus réduites pour la réunion principale. C'est quelque chose que nous pourrions peut-être décider pendant cette réunion. Je ne sais pas de combien de temps nous disposons, mardi peut-être ?

Le soutien absolu. Le soutien absolu faisant référence à la minorité. La troisième option ce serait le soutien complet à toutes les recommandations à l'exception de la recommandation 11 pour laquelle il y aurait une déclaration à

---

part. La quatrième consiste en l'absence d'objection pour que le rapport soit présenté tel quel à la NTIA. Et la cinquième option, il n'y a pas de consensus par rapport à l'ensemble du rapport.

Je crois que pour cela il faut constituer un groupe ad hoc, je ne dis pas qu'il doit être grand ou petit mais que ce sera un groupe ad hoc ouvert à tous. Il faut trouver le moment où il pourra se réunir et quelqu'un qui pourra diriger ces discussions. Il faut aussi établir un délai pour présenter une liste plus réduite des options faisables.

GEMA CAMPILLOS :

Merci beaucoup, monsieur Arasteh. Je crois que l'idée d'établir un groupe de travail plus réduit est toujours ouverte pour les membres du GAC, et dans ce cas particulier, ce serait très utile. Mais je suppose aussi qu'il y a des conversations qui se déroulent en aparté et que l'on pourrait peut-être organiser ceci de façon plus ouverte ou plus formelle.

Si les membres du GAC sont d'accord, vous n'avez qu'à communiquer au secrétariat du GAC qu'un groupe de travail a été formé, auquel peuvent participer tous les pays qui voudraient continuer la discussion de façon privée.

Le Mexique.

---

**MEXIQUE :** Le Mexique exprime son accord par rapport aux préoccupations des différentes délégations sur le message négatif d'une déclaration sans consensus concernant la proposition. Nous pensons qu'une façon de continuer à faire ce qui a été proposé ici est de soutenir la proposition du CCWG avec l'inclusion de la déclaration de la minorité, mais il faut dire clairement que nous voulons continuer dans le processus de transition.

**GEMA CAMPILLOS :** Merci beaucoup, le Mexique. Je cède encore une fois la parole au Brésil.

**BRESIL :** Merci, madame la Vice-Présidente. Je veux remercier monsieur le Vice-Président du CCWG de nous avoir fourni cette information aussi importante. Je voudrais aussi profiter de l'occasion de sa présence parmi nous pour lui demander de nous expliquer un peu une partie de cette discussion que nous avons eue. Monsieur Arasteh a présenté cinq options au GAC pour que l'on adopte ou que l'on rejette la proposition. Je vois qu'il y en a d'autres, comme par exemple le fait de considérer qu'il n'y a pas de position d'objection ni de position de consensus. Que se passe-t-il si nous voyons qu'il n'y a pas de consensus ni pour l'adoption ni pour le rejet de la proposition ? Que se passerait-il à ce moment là ?

MATHIEU WEILL :

Merci beaucoup. La charte ne rentre pas trop dans le détail. Il peut y avoir donc une certaine marge de manœuvre pour différentes interprétations. Si c'est le cas, nous prenons comme référence les précédents. Et nous avons un précédent avec le rapport du CWG sur la transition, lorsqu'on a estimé que ce rapport était prêt pour être envoyé à l'ICG avec les commentaires de l'une des organisations membres comme le GAC qui avait présenté un rapport sans objection. Nous savons que ce précédent existe, c'est clair. Il me semble que du point de vue de l'information réelle, ce que je peux vous dire c'est que nous avons la charte et nous avons ce précédent.

Il est évident qu'il y a une attente de façon générale en ce sens que ce processus devrait être soutenu ou encouragé par toutes les parties prenantes. Si ce n'est pas le cas il faut présenter au conseil d'administration un rapport pour dire à quel type de soutien ou d'absence de soutien nous faisons face. Aussi j'espère que face à toute nouveauté ou toute modification, cela sera formulé et transmis avec le plus de précision possible en montrant en même temps la position des différentes organisations membres pour que ces positions soient clairement et précisément reflétées dans ce rapport présenté au conseil d'administration de l'ICANN.

---

GEMA CAMPILLOS :                   Maintenant la République Dominicaine.

REPUBLIQUE DOMINICAINE : La République Dominicaine apprécie énormément le travail fait pas les co-présidents au moyen du rapport, ainsi que le travail du GAC pour analyser cette proposition. La République Dominicaine estime que les questions présentées dans la déclaration de la minorité expriment des inquiétudes réelles auxquelles nous, en tant que gouvernement, nous devons faire face une fois ces recommandations appliquées, tout spécialement la recommandation 11.

Nous comprenons que les considérations sur ce rapport doivent être prises en compte et doivent être exprimées quelle que soit la modalité adoptée par le GAC pour communiquer cela au groupe de travail du CCWG.

GEMA CAMPILLOS :                   Maintenant la Norvège.

NORVEGE :                               Je crois que comme le co-président du CCWG l'a dit, nous savons tous que cette proposition ne va pas changer. Nous avons mené des débats internes et il y a des opinions différentes. Ce sur quoi

---

il faut débattre, c'est le message que nous allons transmettre. Commencer un débat détaillé de la question n'est pas très utile en ce moment parce que la proposition que nous avons est là. Je crois que c'est une bonne idée de former un groupe pour qu'il puisse discuter de ceci et puis présenter quelque chose au GAC dans son ensemble. Je pense que ce ne serait pas très utile de faire des séries d'interventions dans ce cadre parce que nous avons besoin de travailler pour voir quelles seront les réponses données aux communautés.

GEMA CAMPILLOS :

L'Argentine.

ARGENTINE

Merci, madame la Vice-Présidente. Je pense qu'il est très important d'avoir cet échange d'informations en séance plénière et les options sont assez claires. Je ne suis pas très sûr du résultat si l'on travaillait en petit groupe, je pense qu'on répèterait nos différents points de vue. Bien entendu, il est important de savoir que nous devons débattre de cette question plus en profondeur mais je ne suis pas très sûr des résultats qu'on pourrait obtenir à partir d'un travail en petit groupe. Nous avons différents points de vue et il est important de pouvoir échanger ces points de vue en plénière comme nous le faisons maintenant.



---

GEMA CAMPILLOS : La Suède.

SUEDE : Merci beaucoup. Deux éléments. Pour ce qui est du consensus, vous avez dit tout à l'heure que c'est synonyme d'unanimité et je voulais dire que nous ne sommes d'accord. Un consensus implique d'accepter quelque chose avec plus ou moins d'enthousiasme. Alors que le consensus peut être l'acceptation sans objection, nous ne visons pas l'unanimité. Le consensus n'est pas la même chose que l'unanimité.

En ce qui concerne le travail en petit groupe, je suis d'accord avec le Brésil sur le fait que nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour analyser les choses. Et je suis d'accord avec l'Argentine sur le fait que ce qui sera dit dans la réunion de haut niveau de demain sera pertinent par rapport à la décision que nous allons prendre. Je ne suis pas très sûre que nous puissions avancer beaucoup plus. C'est l'enjeu le plus important de cette proposition, je ne vois pas combien nous pourrions réduire tout cela à un petit groupe. Voilà ce que je voulais dire, je ne soutiens pas le travail en petit groupe.

---

GEMA CAMPILLOS :                    Merci, Anders. Pour ce qui est de la notion de consensus, il faut s'en tenir à la définition sur les principes opérationnels du GAC, à savoir que cela implique l'absence de toute objection formelle, donc c'est à nous d'évaluer si nous avons des objections formelles à présenter.

Pour ce qui est du travail en petit groupe, c'est à vous d'en décider. Je pense que les gens vont discuter de ces questions d'une façon ou d'une autre. Nous ne pouvons pas empêcher que ces conversations aient lieu. Je suis d'accord avec ce qui a été dit par rapport aux discussions qui auront lieu pendant le réunion de haut niveau ; ces discussions seront extrêmement pertinentes. Mais il ne faut pas perdre de vue que nous avons un délai, cela pourrait être mardi ou mercredi, donc à un moment donné il va falloir prendre une décision.

Vu les points de vue différents que nous constatons au sein du GAC, je pense qu'il voudrait mieux commencer à avoir des discussions entre nous, des discussions qui se tiendront dans un esprit constructif, pour essayer d'arriver à des compromis. Nous sommes des experts en compromis dans ce forum, au GAC, dans d'autres organisations internationales, les gouvernements sont des experts en compromis. Nous devrions donc appliquer cette expertise que nous avons sans forcer qui que ce soit.

---

Nous respectons les positions des différents pays, mais nous sommes ici pour prendre une décision très importante. Nous devrions être prêts donc à écouter les points de vue des uns et des autres pour voir comment nous pouvons trouver une solution acceptable pour tous.

Mathieu Weill nous a dit qu'ils attendent du GAC et des autres groupes des déclarations extrêmement claires, des déclarations claires qui puissent être présentées au conseil d'administration. Je pense que nous sommes tous d'accord ici sur le fait que le transfert du rôle de supervision des fonctions IANA du gouvernement des Etats-Unis à la communauté multipartite est quelque chose d'important et les gouvernements ne s'y opposent pas.

Cette expression de soutien devrait être mise au début de notre déclaration, au tout début de notre déclaration, sachant que dans un environnement multipartite, nous n'aurons pas le dernier mot dans ce processus. Autrement dit la vision des gouvernements ne peut pas prévaloir dans cet environnement multipartite. Il n'y a pas de gagnant unique dans ce processus multipartite, tout le monde y gagne.

Je pense que cet aspect devrait être mis en relief dans notre déclaration : être très clair sur le fait que nous soutenons le transfert du rôle de supervision et que nous soutenons le

---

modèle multipartite où chaque partie prenante doit avoir la possibilité d'exprimer des points de vue et d'être écoutée et qu'il ne peut pas y avoir de capture ou de mainmise par rapport à ce processus de la part d'une seule partie prenante.

Puis ce sera à nous de décider si nous ratifions la proposition en l'espèce ou pas. Ou bien nous pouvons suivre la proposition de monsieur Arasteh, nous n'avons que cinq minutes avant la pause déjeuner.

J'ai l'Iran qui demande la parole, ensuite les Pays-Bas. Je pense qu'on a suffisamment d'éléments de réflexion pour notre déjeuner. Je donne la parole à l'Iran tout d'abord.

IRAN :

Merci, Madame.

Si les gens ne veulent pas parler ou travailler en petit groupe, ce n'est pas un problème, nous pouvons continuer la discussion ici. Peut-être que l'on pourrait avoir trois options. Soutenir la proposition en faisant référence à la déclaration de la minorité, première option. Deuxième option : indiquer qu'il n'y a pas d'objection à ce que le rapport soit présenté à la NTIA, ce qui veut dire qu'on n'objecte pas et que l'on ne soutient pas. La troisième option : pas de consensus. Voilà les trois propositions, les trois options.

---

Je pense que le secrétariat en a pris note. Donc soutien de la proposition avec une référence croisée à la déclaration de la minorité. Deuxième option, pas d'objection à ce que la proposition soit présentée à la NTIA, c'est-à-dire une vision neutre. Et troisième possibilité, pas de consensus par rapport à la proposition. Voilà donc des éléments dont nous pouvons parler en plénière sans établir de groupe de travail, en essayant de ne pas répéter les mêmes arguments.

GEMA CAMPILLOS :

Monsieur Arasteh, merci beaucoup. Nous avons, pour cet après-midi, d'autres points à aborder. Il y a une réunion avec la GNSO si je ne m'abuse, pour préparer la réunion gouvernementale de haut niveau. Nous ne pouvons pas changer la réunion avec la GNSO, et pour changer l'autre point de l'autre jour, il faudrait l'accord de tout le GAC.

Les Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Merci, Madame. Suivant ce que monsieur Arasteh a dit, je pense que petit à petit, nous arrivons à un point de vue en commun. Je propose que la déclaration que nous allons faire dans le communiqué contienne trois éléments de base. A savoir tout d'abord nous saluons le rapport, deuxièmement, comme l'a dit monsieur Arasteh, un certain soutien avec une référence croisée

---

aux éléments qui ne sont pas soutenus par tous les membres, et troisièmement, le fait que nous acceptons que le rapport à la NTIA. Je pense que toute déclaration que l'on puisse faire devrait contenir ces trois éléments. Il peut y avoir des pays qui ont une position intermédiaire dans cette discussion, peut-être que ces pays pourraient proposer un texte de déclaration. Merci beaucoup.

GEMA CAMPILLOS :

Merci beaucoup, Thomas.

Je pense que c'est très utile de penser à la façon de faire à l'étape suivante, comment cela peut se poursuivre.

Donc peut-être ajouter, mettre l'accent sur les inquiétudes exprimées par les différents membres du GAC et faire une référence à la façon dont cela pourrait être abordé dans la piste de travail numéro 2 concernant la mise en œuvre. Trouver la façon de faire en sorte que le GAC puisse participer aux mécanismes de la communauté, cela pourrait être un exemple. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il est vrai que des inquiétudes ont été exprimées par certains pays et l'on pourrait peut-être aborder ces inquiétudes dans la deuxième piste de travail sur la mise en œuvre.

J'ai le Royaume-Uni, puis le Brésil, et nous terminerons cette séance.

ROYAUME-UNI :

Merci, Gema. Je pense que petit à petit, on arrive à un point de vue plus ou moins en commun et cela nous rappelle la prochaine étape, à savoir la mise en œuvre des résultats de la première piste de travail. Dans notre réponse, nous pourrions faire référence à notre engagement à participer en tant qu'organisation signataire de la charte à cette étape de mise en œuvre. Je ne veux pas dire par là qu'il s'agit d'une zone problématique, mais plutôt le fait de dire, de manière très générale, qu'il y a des points négatifs, des inquiétudes et que ces inquiétudes pourraient peut-être trouver une réponse dans la phase de mise en œuvre. L'exemple que vous avez donné, par exemple le rôle du GAC dans les mécanismes d'habilité de la communauté, y compris dans la possibilité du *carve out*. Ce que je veux dire par là, c'est essayer de nous engager à travailler dans cette deuxième piste de travail et par là je pense que nous devrions faire une déclaration générale en soutenant la transition dans notre réponse à la proposition du CCWG.

GEMA CAMPILLOS :

Merci beaucoup. Le Brésil.

BRESIL :

Merci, Madame. Je m'excuse de reprendre la parole.

---

Nous pourrions nous mettre d'accord pour dire que nous soutenons l'idée que la transition doit avoir lieu, nous serions ravis d'exprimer cela, exprimer notre soutien à l'approche multipartite en disant que nous aimerions avoir un rôle consultatif à cet égard.

Cependant nous avons beaucoup entendu parler du compromis et nous savons aussi que la proposition ne peut pas changer. LE compromis concerne les membres du GAC, c'est un compromis entre les membres qui ont des difficultés par rapport à certains aspects de la proposition.

En général, essayer de trouver un compromis implique de trouver une solution aux aspects qui sont problématiques. C'est dommage qu'on se retrouve dans cette situation. Je pense que la notion de consensus est assez difficile dans une situation comme celle-ci parce que je ne vois pas de convergence par rapport à la façon dont cela sera abordé dans le rapport.

Mais j'ai entendu dire par la vice-présidente que même s'il n'y a pas d'antécédent, on pourrait essayer de refléter dans le communiqué quelle est la situation dans laquelle nous nous retrouvons et nous n'avons pas de doute quant au fait que la transition doit avoir lieu. Nous ne voulons pas bloquer cette transition et nous sommes convaincus que cela doit avoir lieu indépendamment de la position du GAC. Si nous nous mettons



---

d'accord par rapport à la transition, si nous n'avons pas de consensus, la proposition de transition aboutira quand même.

La question est de savoir si nous voulons valider cette proposition en l'espèce en tant que GAC ou bien s'il y a des participants qui estiment qu'ils doivent faire des remarques par rapport à cela.

Nous devons donc réfléchir à toutes ces questions, nous avons un point de vue très défini sur cela mais nous sommes prêts à discuter avec nos collègues. Nous ne sommes pas en train de négocier un compromis, nous ne sommes pas en train de négocier, nous sommes face à une proposition à prendre ou à laisser, elle est rigide. Donc le compromis n'est pas par rapport à la proposition mais par rapport à nos différents points de vue. Je pense que le compromis que l'on nous demande ici, c'est d'accepter ou pas cette proposition.

GEMA CAMPILLOS :

Merci, monsieur Fonseca. C'est vrai que le compromis n'est pas d'accepter la proposition telle qu'elle est sous nos yeux, il est facile d'arriver à un compromis si tout le monde autour de la table essaie de trouver le moyen de répondre aux inquiétudes soulevées par différentes parties de la communauté en tant que GAC.

---

Je vous encourage donc à travailler dans un esprit constructif pour essayer de comprendre les inquiétudes exprimées par certains membres du GAC, essayer de trouver un moyen d'aller de l'avant pour tenir compte des ces inquiétudes exprimées par un groupe de membres du GAC et peut-être pouvoir arriver à ne pas objecter la proposition.

Maintenant, nous allons avoir la pause déjeuner et nous nous retrouvons à 14 :00. Bon appétit à tous, merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**